

## Première séance, mardi 9 septembre 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, présidente

**SOMMAIRE: Ouverture. – Communications. – Validations et assermentations. – Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire; fin de la deuxième lecture, troisième lecture et vote final. – Motion populaire 2014-GC-5 Jérémey Stauffacher/Blaise Fasel/Dominic Tschümperlin/Thérèse Luchinger/Andy Genoud (pour une journée de sensibilisation politique); prise en considération. – Motion populaire 2014-GC-3 Dominic Tschümperlin/Blaise Fasel/Thérèse Luchinger/Damiano Lepori-Gauthier/Andy Genoud (pour freiner l'endettement des jeunes); prise en considération. – Rapport 2014-DICS-56 Création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare (Rapport sur P2020.12); discussion. – Rapport 2013-DSAS-51 Aide sociale et libre circulation (Rapport sur P2002.12); discussion. – Rapport d'activité 2014-DSAS-38 Hôpital fribourgeois (2013); discussion. – Elections judiciaires.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et M. Chantal Pythoud, Laurent Thévoz et Gilberte Schär; sans: M. Marc-Antoine Gamba.

MM. Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

**La Présidente.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette cinquième session de l'année 2014.

Ich hoffe, dass Sie sich während der Sommerpause gut erholt haben und mit neuer Frische in den Alltag gestartet sind. Ich wünsche Ihnen viel Erfolg und dass der Grosse Rat während dieser Session die richtigen Entscheide treffen wird.

### Communications

**La Présidente.** Wie bereits auf der Internetseite des Grossen Rates und in verschiedenen Printmedien veröffentlicht, muss ich Ihnen mitteilen, dass das Grossratsmitglied Patrick Schneuwly aus beruflichen Gründen seinen Rücktritt auf Ende der Septembersession 2014 eingereicht hat.

Ich komme am Ende der Septembersession auf die Würdigung seiner Arbeit zurück.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Validations et assermentations

a) **Validation** des mandats de députés de M<sup>me</sup> Bernadette Mäder-Brühlhart, en remplacement de M. Bernhard Schafer,

démisionnaire, et de M. Romain Collaud, en remplacement de M. Pascal Kuenlin, démissionnaire.

**La Présidente.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Singine et de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M<sup>me</sup> Bernadette Mäder-Brühlhart et M. Romain Collaud remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de députés.

> Les mandats de députés de M<sup>me</sup> Mäder-Brühlhart et de M. Romain Collaud sont validés tacitement.

b) **Assermentation** de M<sup>me</sup> Bernadette Mäder-Brühlhart et de M. Romain Collaud.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg gratuliere ich Ihnen zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes. *(Anhaltender Applaus.)*

## Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire<sup>1</sup>

Rapporteure: **Yvonne Stempfeler-Horner** (PDC/CVP, LA).  
Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### Deuxième lecture (suite)<sup>2</sup>

#### CHAPITRE 13

**Girard Raoul** (PS/SP, GR). Dans ce chapitre 13 de la loi, je me permets de revenir avec l'amendement que j'avais proposé en première lecture, à savoir ce qui concerne les articles 105, 106 et 107, que je souhaite abroger.

Concernant mes liens d'intérêt, ils n'ont pas changé depuis cette première lecture même si cela fait longtemps maintenant; je suis toujours conseiller communal à Bulle. C'est au nom du Club des communes que je m'exprime cet après-midi. Nous arrivons au terme de cette deuxième lecture. C'est un peu ce que nous avons imaginé qui s'est déroulé. Les communes ont toutes des caractéristiques propres, il y a les grandes, les petites, les communes très étendues ou alors beaucoup moins. Dans cette loi, les attentes, que ce soit sur les transports ou la taille des cercles, ne sont naturellement pas les mêmes. Il y a un sujet où toutes, par contre, doivent se retrouver, c'est bien sur cette bascule fiscale que je vous propose tout simplement de refuser en abrogeant ces trois articles.

Comment résumer la réflexion qui motive ce rejet?

C'est simple, la répartition des tâches scolaires entre l'Etat et les communes n'est pas aboutie dans ce projet puisqu'on ne tient pas compte des infrastructures scolaires. Dire que les bâtiments scolaires sont traités par le biais de subventions n'est pas correct non plus puisque, en fait, ces subventions se résument à des aides de l'ordre de 6 à 8%, pas forcément de 16%, comme souvent annoncé.

Je rappelle ici que selon une étude de l'Association des communes fribourgeoises, réalisée en 2012, c'est près de 100 millions par an que les communes fribourgeoises dépensent pour les infrastructures scolaires obligatoires. Vous le savez tous, la croissance démographique de notre canton engendre une multitude de projets de bâtiments scolaires supplémentaires et cela dans tous les coins de notre canton. Les 100 millions – 96 pour être précis – que j'ai cités tout à l'heure, vont sans aucun doute prendre l'ascenseur dans les années à venir. On sait déjà que certaines communes ont augmenté leur coefficient d'impôts pour financer leurs infrastructures scolaires. On sait aussi que d'autres l'envisagent à très court terme pour financer aussi des infrastructures scolaires. On ne peut pas dans cette même période corriger leur coefficient actuel par une bascule fiscale. Les communes en ont un cruel besoin,

cela quelle que soit leur taille, quelles que soient leurs caractéristiques propres!

A partir de cela, je ne peux que vous inviter à soutenir mon amendement et à rejeter cette bascule fiscale.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Ich schlage vor, dass man den Artikel 107 ändert. Die Grundidee dahinter sieht vor, dass der Kanton nach drei Jahren eine Zwischenbilanz dieser Angleichungen machen muss und – falls der Unterschied sehr gross ist – nach fünf Jahren die Konsequenzen aus diesen Resultaten ziehen muss.

Die Gefahr, dass der Unterschied zwischen dem Kanton und den Gemeinden zu gross wird, besteht daher nicht mehr. Das Ganze soll ja ein Nullsummen-Spiel sein. Die Gemeinden und die Kantone sollen gleich viel profitieren.

Je vous propose de modifier l'article 107 comme suit:

Alinéa premier: Les incidences financières de l'augmentation du coefficient cantonal et de la diminution du coefficient communal de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt à la source, et du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales feront l'objet d'une évaluation après cinq ans d'application. Un bilan intermédiaire sera établi après trois ans.

Alinéa 2: L'objectif visé est celui d'un bilan globalement neutre pour les communes et pour l'Etat.

Alinéa 3: La méthode d'analyse sera déterminée par le Conseil d'Etat sur proposition de la Direction des finances et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport en concertation avec l'Association des communes fribourgeoises.

Alinéa 4: En fonction du résultat de l'évaluation, l'augmentation du coefficient cantonal et de la diminution du coefficient communal de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt à la source, et du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales seront si nécessaire adaptées.

**Fellmann Sabrina** (PS/SP, LA). Mon collègue et moi-même avons déposé cet amendement sur les transports à l'article 102 et avons pris connaissance des différents avis et discussions relatifs à cet amendement. Nous vous informons que nous allons et souhaitons maintenir cet amendement. Cette solution nous semble effectivement être une réponse pragmatique pour une transition qui pourra se faire de manière plus harmonieuse dans ce domaine-là. Nous parlons effectivement dans notre amendement de communes pour lesquelles la prise en charge de l'entier des transports scolaires va lourdement charger leur budget au risque de freiner le processus de réunion des cercles scolaires, voire même de fusion; ce qui serait dommageable. Il s'agit de communes qui sont éloignées des centres, qui peuvent avoir un grand territoire à couvrir et qui ne sont pas dotées en transports publics et où la création d'un nouveau cercle scolaire aurait un impact sur les transports.

<sup>1</sup> Message BGC de février 2014, pp. 130ss.

<sup>2</sup> Entrée en matière le 18 février 2014, BGC pp. 15ss.; première lecture les 18 et 21 février et 25 mars 2014, BGC pp. 27ss., 34ss. et 445ss.; début de la deuxième lecture les 16 mai et 26 juin 2014, BGC pp. 569ss., 877ss. et 1252ss.

L'argument qu'on a pu entendre au sujet de l'inégalité de traitement nous semble donc être une fausse réflexion dans ce domaine-là. Il s'agit plutôt d'établir une certaine égalité dans ce domaine sans pour autant remettre le système en cause. A ces communes donc, par l'amendement que nous avons déposé et qui a été accepté en première lecture à l'article 102, nous souhaitons offrir un délai supplémentaire de trois ans, le temps pour elles de se remettre à jour avec leurs budgets, voire de s'organiser entre elles, voire également de s'organiser avec les transports publics sachant – et vous en conviendrez – qu'il n'est aisé pour toutes les régions de se faire entendre de la même manière dans le domaine des transports publics.

Finalement et surtout, nous pensons qu'il est plus opportun de trouver une solution transitoire dans le domaine des transports que de devoir ensuite discuter ou autoriser d'éventuelles dérogations au principe pertinent, pédagogiquement parlant, des cercles scolaires, principe qui, à notre sens, ne devrait pas être remis en cause.

Avec ces considérations, nous vous remercions de confirmer votre soutien à l'amendement que Benjamin et moi-même avons déposé à l'article 102.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Le projet de loi scolaire actuel, dans son ensemble, prêterait les communes et prêterait, selon moi, surtout les petites communes. Pour cette raison, et à titre personnel, je soutiendrai l'amendement de notre collègue Girard.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Tout d'abord, je déclare mes intérêts: présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Si la bascule est refusée, vous allez, M. le Conseiller d'Etat, me dire «Mais je vais devoir trouver 20 millions» et vous le savez, les finances de l'Etat ne sont pas au beau fixe! J'aimerais, moi, oser vous dire que ce n'est pas *je dois trouver 20 millions* mais *le Conseil d'Etat doit trouver 20 millions*. Il est temps pour les conseillers d'Etat de prioriser les tâches ensemble et non pas chacun et chacune dans sa Direction. L'important est l'évolution des enjeux pour l'avenir de ce canton. Par conséquent, prioriser une Direction plutôt qu'une autre à un moment donné et avoir une souplesse entre les Directions est une véritable nécessité aujourd'hui.

Mais revenons à la bascule fiscale! Si l'Etat voit ses finances quelque peu maltraitées, les communes, elles, je vous le rappelle, sont endettées. Elles ont depuis longtemps pris des mesures pour assainir leurs finances, non pas seulement par des mesures structurelles d'économies mais aussi par une hausse d'impôts. De plus, elles ne peuvent pas compter sur une quelconque fortune pour investir. Elles ne disposent pas non plus d'une entité inférieure sur qui reporter des charges.

D'autre part, les communes devront trouver bien plus de millions pour faire face aux réelles conséquences liées à cette loi, des locaux pour les services auxiliaires, pour le responsable d'établissement, pour les synergies avec l'accueil extrascolaire et le concept de pédagogie spécialisée, sans compter l'augmentation de la démographie qui touche dans cette loi plus fortement les communes que le canton. En effet,

les charges administratives scolaires du canton – environ 20 millions – ne seront que très peu évolutives alors que les 96 millions environ à charge des communes prendront l'ascenseur à la vitesse grand V. Vous en conviendrez, calculer cette différence est vite fait.

Stop au fossé de plus en plus grand! C'est pourquoi le comité de l'Association des communes soutient l'amendement de M. Raoul Girard. Elle ne peut pas une seconde concevoir que, parce que le Conseil d'Etat n'a pas voulu un désenchevêtrement global de cette loi, certaines communes doivent en payer le prix, jusqu'à plus de 3,5% de la totalité de leurs charges, d'où une augmentation de 6 points d'impôt alors que pour l'Etat, cela représente 0,6% de la totalité de ses charges; donc, vous en conviendrez, absorbable sans hausse d'impôts. Même si ces communes sont en minorité, elles ne doivent pas faire les frais des conséquences qu'induit cette loi. L'organisation de l'école est un tout, fonctionnement et investissements, ne l'oubliez pas!

Sur ces considérations, je vous rappelle que le comité de l'ACF soutient l'amendement de M. Girard et je vous demande d'en faire autant.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Après discussion entre les membres socialistes de la commission, nous avons, dans un premier temps, été passablement interpellés par le fait de savoir s'il fallait, oui ou non, enlever cette bascule fiscale. Nous en avons largement discuté et je voulais vous informer que les membres de la commission vont se rallier à la proposition qu'il n'y ait pas de bascule fiscale.

Pourquoi? En fait, c'est vrai qu'il faut reconnaître que les communes ont des tas de besoins pour construire de nouvelles infrastructures scolaires et qu'il n'en est pas du tout tenu compte. Le deuxième élément, c'est, je pense, qu'au bout du compte – chacun le sait – il n'y a qu'un contribuable. C'est toujours le même, c'est vous, c'est nous tous qui allons passer à la caisse d'un côté ou de l'autre. On lit encore ce matin que le canton envisage de baisser des impôts pour à peu près 50 millions; la bascule fiscale équivaut à la moitié de ce montant. On entend aussi qu'il faudra prioriser, que le Conseil d'Etat priorise maintenant ses volontés pour le canton.

Avec ces éléments – je ne reprendrai pas les arguments de mes prédécesseurs – nous allons refuser la bascule fiscale.

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). Je suis, en âme et conscience, obligé d'intervenir à ce niveau de la discussion. Je trouve que la situation a évolué de manière opportuniste dans les derniers temps par rapport à cette bascule fiscale, les communes ayant détecté un potentiel de revenu supplémentaire. Je n'aime pas tellement cette façon de faire.

De plus, toute la loi, toute la discussion de cette loi repose sur ce montage financier. Si on change une loi on doit réfléchir au montage financier et nous avons l'obligation de le faire. Sans ce montage financier, à mon avis, nous n'aurions pas dû entamer les discussions de cette nouvelle loi. Ensuite, cette bascule fiscale n'est pas coercitive. Les communes peuvent elles-mêmes décider une modification de leurs impôts et c'est leur travail de le faire devant leur peuple, de défendre leurs sujets.

Finalement, on pourrait mettre encore d'autres choses. Les infrastructures, je veux bien. On pourrait mettre encore d'autres choses dans ce panier.

Au final, 20 millions de moins, cela veut dire 20 millions de moins de prestations de l'Etat, c'est évident! Alors que nous avons dénoncé plusieurs attaques contre certaines réductions, nous trouvons – enfin, je trouve – pas logique de vouloir à ce moment pour la scolarité faire des coupes. Je ne suis pas non plus pour que le citoyen paie deux fois. Donc, je ne peux – désolé pour mes collègues députés de la ville de Fribourg! – les suivre et je voterai pour la bascule fiscale.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). Je vais vous parler de la Broye mais mes propos s'appliquent par analogie à l'ensemble de ce canton. Pas facile pour un Broyard de défendre la bascule fiscale alors que la situation financière de 24 des 30 communes broyades s'avère péjorée par les incidences financières de la nouvelle loi scolaire, soit plus de la moitié des communes fribourgeoises concernées. Cela m'inquiète et m'interpelle vivement.

Dans la Broye, sur ces 24 communes, 3 communes sont touchées par plus de 50 000 francs, 5 pour un montant entre 25 000 et 50 000 francs. Dans ce brouillard de chiffres – sans doute propre à la Broye – j'aperçois malgré tout des rayons de soleil et vais essayer de vous convaincre d'accepter le principe de la bascule fiscale.

Dans la Broye, le territoire est éclaté géographiquement et pénalise fortement les transports. Le nombre de sites scolaires est aussi important et pénalise doublement ces coûts. Nous rédigeons actuellement une loi scolaire qui se veut futuriste et censée durer pendant de nombreuses années. Le processus de fusion des communes en cours va rapidement améliorer et rationaliser les établissements scolaires, d'où une importante réduction des coûts. Où cela est possible, les transports d'élèves doivent se faire par le biais des transports publics. Actuellement, une grande majorité des transports est réalisée par des entreprises privées. L'arrivée, toujours dans la Broye en 2015, du deuxième tronçon du RER fribourgeois entre Yverdon et Fribourg sera un vrai plus dans l'offre des transports publics. Le concept de transports publics bus-Broye entrera, lui aussi, en vigueur en 2015 et allègera considérablement le poids des transports scolaires. Profitons de cette nouvelle offre!

En conclusion, les communes en étant responsables de l'organisation des transports pourront certainement optimiser ces coûts. En plus, en cas de refus de la bascule fiscale, l'Etat de Fribourg reportera inmanquablement le manco de 20 millions de francs sur les communes d'une manière que l'on ne connaît pas encore. Nous devons aujourd'hui faire face à nos responsabilités, surtout en matière de formation. C'est un investissement indispensable pour notre avenir.

La grande majorité du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique vous recommande d'accepter la bascule fiscale proposée.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Juste pour vous donner l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre. A l'entrée

en matière, notre groupe vous l'avait dit, il voulait une école équitable que l'on vienne de la campagne, de la ville, que l'on vienne du nord ou du sud du canton. Avec d'autres, je dois le dire, lors des débats, nous avons fait plusieurs propositions, notamment au niveau des transports scolaires, pot commun, au niveau des techniques de l'information, que ce soit avec les moyens d'enseignement. Cela a été refusé au Parlement.

Donc, notre groupe change son fusil d'épaule pour avoir une équité. Notre groupe s'opposera à la bascule fiscale.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). J'ai une question. L'amendement demande de supprimer ici trois articles concernant la bascule fiscale. Nous avons déjà adopté plusieurs articles en première et en deuxième lectures. En principe, on ne peut pas modifier ces articles en troisième lecture alors qu'ils devraient être modifiés. (*Rumeurs*)

On est en deuxième lecture mais les articles 60, 70 ont déjà été acceptés en première et en deuxième lectures. Cela veut dire que normalement ils ne peuvent plus être modifiés. Si, en deuxième lecture, on supprime les articles 105, 106 et 107, comment va-t-on faire avec les articles qui ont déjà été modifiés en première et deuxième lectures?

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Je suis contrainte d'aller un petit peu à l'encontre de mon collègue député broyard. Je sais qu'il était dans la commission, qu'il a cette force de vouloir défendre cette loi scolaire mais la Broye est touchée de plein fouet par cette bascule fiscale. De prime abord, je pensais que cette bascule allait être linéaire sur tous les districts et qu'on arriverait éventuellement à faire des péréquations à l'intérieur des districts. En l'occurrence, la Broye est tellement touchée qu'il n'est désormais pas possible de le faire. Nous savons qu'il va de l'attraction du canton de garder un taux bas, de ne pas diminuer des prestations mais nos communes ont aussi besoin de garder de l'attractivité. Dans ce cadre-là, elles devraient forcément monter leurs impôts. Les impôts, pour beaucoup de communes, sont déjà hauts, voire à 80, 85 ou 90% du taux d'imposition. Dans ce cadre-là, nous ne pouvons pas avoir une attractivité. Nous ne pouvons pas non plus développer notre région et notre région en a vraiment besoin.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Ich habe in der Diskussion gehört, auch schon in der ersten Lesung, dass dieses Gesetz etwas mit Schulinfrastrukturen zu tun habe. Dem ist nicht so! Wir regeln hier nicht die Infrastrukturfrage. Es geht nur darum, die durch dieses Gesetz verursachten Kosten gerecht zu verteilen und da der Staat 20 Millionen Franken übernimmt, muss er einen Finanzierungsmodus finden. Wenn wir diese «Bascule fiscale» nicht akzeptieren, dann verliert der Staat diese 20 Millionen Franken.

Darum bin ich selbstverständlich dafür, diese Artikel im Gesetz zu lassen.

Zudem eine grundsätzliche Überlegung: Wenn wir diese Artikel aus dem Gesetz streichen, dann streichen wir einen Teil der Ausgewogenheit und des Kompromisses aus diesem Gesetz. Selbstverständlich gibt es in diesem Saale Strömungen, die das wollen, weil sie dann das Referendum ergreifen

können und das Schulgesetz sterben wird. Deshalb müssen wir dafür sorgen, dass diese Artikel im Gesetz bleiben.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Comme vous le savez, pour le groupe libéral-radical, les impôts sont un sujet important. Nous l'avons entendu, c'est un argument selon lequel cette discussion est finalement stérile parce que pour le citoyen, que ce soit le canton ou les communes qui doivent monter ou descendre les impôts, peu importe. Pour lui, ce qui compte, c'est qu'il y ait une neutralité des coûts! Or, comme vous le savez, la neutralité en fait ne le sera que pour l'Etat parce que pour les communes, vous l'avez vu d'après les chiffres que nous a donnés le Service des communes, il y a bien des communes qui ne diminueront pas autant que l'augmentation qui sera faite par le canton et que certaines communes verront même leurs impôts augmenter. Cela veut dire que pour bon nombre de citoyens il y aura plus d'impôts à payer, tant cantonaux que communaux!

La situation des communes a été présentée par ma collègue, par l'Association des communes fribourgeoises. Vous savez qu'en matière d'infrastructures, les charges communales explosent et vont continuer à exploser. Contrairement au Conseil d'Etat, les communes n'ont pas une façon de pouvoir moduler en reportant les charges, comme le fait le canton sur les communes grâce au règlement d'application. Comme vous le savez, les subventions des constructions scolaires, par exemple, sont limitées à un prix au m<sup>2</sup>, ce qui ne correspond plus à la réalité. Donc, par le règlement, le Conseil d'Etat a un moyen d'amortir le choc de ces 20 millions; ce que les communes n'ont pas!

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical refusera la bascule fiscale.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Je trouve particulièrement intéressant les va-et-vient des opinions dans cette question où la commission a changé partiellement d'avis, où le Club des communes a, semble-t-il, où l'Association des communes fribourgeoises a connu des revirements. Pour moi, il est important de regarder où on en est dans la discussion. La question primordiale c'est, on fait une loi scolaire, on a rajouté quelques tâches cantonales, a-t-on les moyens de les payer? Pour moi, c'est cela, la question décisive, même si je connais toutes les autres discussions!

Je pense aussi, comme l'ont dit plusieurs personnes, que le traitement du canton face aux communes concernant les infrastructures scolaires n'est pas correct. C'est un calcul qui pénalise les communes mais je soutiendrai toutes les propositions qui amélioreront cette situation mais ce n'est pas la question d'aujourd'hui.

Donc, en désaccord avec probablement une partie de mon groupe, je soutiendrai la bascule fiscale pour assurer au canton les moyens pour remplir ses tâches. Je pense que les autres questions doivent être réglées à part.

**La Rapporteure.** Das vorliegende Gesetz, das wir heute hoffentlich verabschieden werden, hat zehn Jahre gedauert, bis wir es heute vor dem Grossen Rat genehmigen können.

Die Diskussionen während den zehn Jahren haben zu einer Verbesserung geführt, unserer Schule die nötigen Mittel zu geben, um eine zukunftsorientierte Schule zu sein. Wir haben verschiedene Anpassungen vorgenommen, auch in der Kommission. Wir hatten im Ganzen 18 Sitzungen, um dieses Gesetz zu besprechen und ich hoffe nicht, dass wir mit dem heutigen Entscheid zum Steuerfuss alles in Frage stellen.

Ich möchte Sie noch einmal darauf aufmerksam machen: Es stimmt nicht, dass die Gemeinden Verlierer sind in diesem Gesetz. Klar, die Transportkosten werden in Zukunft zu 100 Prozent von den Gemeinden übernommen. In einer ersten Diskussion in der Kommission war vorgesehen, dass die Lehrmittel auch zu 100 Prozent von den Gemeinden bezahlt worden wären. Der Kanton hat diese nun, um einen Ausgleich zu schaffen, übernommen.

Zudem müssen Sie Folgendes berücksichtigen. Die Aufteilung der Lohnkosten und der Unterstützungsmassnahmen, die heute grösstenteils von den Gemeinden getragen werden, sowie die Lehrmittel werden mit diesem Gesetz zu 50 Prozent von den Gemeinden und zu 50 Prozent vom Kanton getragen. Bis heute ist die Verteilung in der Primarschule 65 zu 35 Prozent zu Lasten der Gemeinden, in der OS ist das Verhältnis 70 zu 30 Prozent, zu Gunsten der Gemeinden. Wir haben neu – und das ist für dieses Gesetz wirklich ein wichtiger Punkt – Schulleiterinnen und Schulleiter. Wir haben ihnen mit diesem Gesetz die Verantwortung gegeben, wodurch sie in der Primarschule einen wichtigen Stellenwert erhalten. Diese Kosten sind auch in den Lohnkosten des Kantons enthalten. Sie müssen diese Kosten jedoch in Relation setzen zu dem, was die Schulen und die Gemeinden dadurch gewinnen.

Wenn Sie die Anpassung des Steuerfusses ablehnen, machen Sie damit den Gemeinden ein Geschenk. Der Schule erweisen Sie jedoch keinen Dienst. Der Staatsrat muss diese 20 Millionen Franken dann im Gesamtbudget finden, damit ein ausgeglichenes Budget präsentiert werden kann. Das heisst, dass es Sparmassnahmen geben wird. Wer ist dann der Erste, der von diesen betroffen ist und unter diesen leiden wird? Wenn im Schulwesen Sparmassnahmen gemacht werden, sind diese zu Lasten der Schülerinnen und Schüler und zu Lasten der Schule. Wenn Sie heute die Angleichung des Steuerfusses ablehnen, müssen Sie bereit sein, diese Konsequenzen zu tragen. Dies betrifft einerseits die Erziehungsdirektion. Es gibt andererseits in den anderen Direktionen noch andere Projekte und es muss – auch beim Sparen – eine Ausgewogenheit geben.

Zu den einzelnen Artikeln. Im Namen der Kommission muss ich Ihnen raten, die erste Lesung der Artikel 105, 106 und 107 zu bestätigen und die Anpassung des Steuerfusses zu unterstützen.

Zu Artikel 102. Der Änderungsantrag von Frau Fellmann wurde in der ersten Lesung vom Grossen Rat angenommen. Die Kommission ist jedoch gegen diesen Antrag. Wenn wir diesen Antrag annehmen, würde dies heissen, dass – sobald das Gesetz in Kraft ist – die Gemeinden die Transportkosten übernehmen werden und dass der gemeinsame Topf zusätz-

lich dazu während drei Jahren aufrecht erhalten wird. Damit würden die Gemeinden doppelt bezahlen. Im Namen der Kommission bitte ich Sie, diesen Antrag nicht zu unterstützen.

Bei Artikel 107 gibt es einen Änderungsantrag von Herrn Schneuwly. Ich überlasse es dem Staatsrat, diesen Antrag zu kommentieren. Wir haben diesen Antrag in der Kommission nicht diskutieren können und deshalb bitte ich Sie, diesen Änderungsantrag nicht zu unterstützen.

Ich bin auch überrascht von der Stellung der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. In der zweiten Lesung haben Sie die 8 Klassen genehmigt. Sie wissen, dass ein 50-Prozent-Pensum eines Schulleiters aufgrund von 10 Klassen berechnet wurde. In der zweiten Lesung wurden die 8 Klassen also angenommen und jetzt weigern Sie sich, diesen Steuerfuss zu akzeptieren? Sie wollen den Fünfer und das Weggli! Man muss dem Kanton die nötigen Mittel geben, wenn Sie Anpassungen machen. Er muss auch die nötigen Mittel haben, damit wir in Zukunft eine Schule haben, die den Anforderungen entsprechen kann.

Im Namen der Kommission bitte ich Sie noch einmal, den Änderungsantrag, eine Anpassung des Steuerfusses zu streichen, nicht zu unterstützen.

**Le Commissaire.** Je remercie tous les intervenants et M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour la présentation d'ensemble de la position de la commission, que le Conseil d'Etat soutient. Je me permets de revenir sur l'une ou l'autre des remarques qui ont été faites.

Pour l'article 102, là, je vous recommande de ne pas suivre l'amendement qui est proposé. Il ne faut pas non plus oublier qu'en rajoutant trois ans de durée, on maintient deux systèmes parallèles de financement; ce qui n'est pas une bonne chose évidemment. En quelque sorte, cela dilue l'effort qui doit être entrepris dans le cadre de ce que demande la révision.

J'ajoute qu'à l'article 100 al. 1, on a la possibilité de tenir compte de cette situation, le sens et le délai transitoire pour la constitution des cercles scolaires. Il est écrit: «*A l'exception de l'article 59*», qui renvoie précisément au cas où les transports sont difficiles, où la situation géographique est difficile. Cela veut dire que le délai est de trois ans mais avec la réserve de pouvoir le prolonger si on a des difficultés en termes de transports. Je crois qu'on peut travailler avec cet article-là mais, évidemment, qu'on ne va pas rallonger de trois ans la durée. Là, on évaluera en fonction du besoin, ce qui évitera évidemment de reconduire un parallélisme entre les deux systèmes de financement trop longtemps. On peut ainsi ménager l'effort qui est entrepris tout en considérant la difficulté à certains endroits.

Pour ce qui est de la bascule fiscale, je veux absolument le rappeler – on l'a fait – que cette bascule est liée organiquement aux éléments, aux prestations qui passent d'un côté des communes au canton. Elle ne fait que donner au canton les moyens liés aux charges qui passent des communes au can-

ton. Dans toute la discussion, on regrette vivement ici qu'il n'y ait pas ce Grand Désenchevêtement qui permettrait une juste répartition. La loi scolaire a dix ans de travail derrière elle, enfin la commission. Le Grand Désenchevêtement – je l'appellerais comme ça – nécessite certainement encore du travail. Je ne comprends pas qu'on puisse mettre en quelque sorte en jeu ce premier désenchevêtement sous prétexte qu'on n'a pas la totalité tout de suite. Je vois même plutôt un danger pour le Grand Désenchevêtement si, lorsqu'on fait un effort partiel lié à la loi scolaire, on le refuse. A quoi cela sert-il de faire ce Grand Désenchevêtement Total si c'est ensuite pour devoir tout payer, je dirais, en poussant évidemment un peu le trait, vous me pardonnerez? Là, la loi scolaire donne un certain champ d'action où tout n'est pas compris. On a parlé de la loi sur les subventions des constructions; elle n'est pas dans la loi scolaire. Vous ne pouvez pas demander de régler par le biais de la loi scolaire tous les éléments liés aux coûts et qui dépendent d'autres lois qui ne sont pas dans cette loi! Là, on est en train de généraliser et de faire porter sur une loi en quelque sorte ce qu'on voudrait voir réalisé par l'ensemble. Je précise que tout ce qui est investi pour les bâtiments, évidemment dans les communes, n'est pas dans cette loi, donc n'est pas couvert, n'est pas touché par la bascule. L'effort supplémentaire qui est fait reste comme tel.

Evidemment, on peut modifier les autres lois si on estime qu'il est nécessaire d'avoir un subventionnement plus important mais ne faites pas dépendre de ce qui est accompli dans cette loi ce que cette loi elle-même ne peut pas accomplir! On parle des moyens d'enseignement, on parle de l'augmentation de la part du canton aux traitements de manière générale, de la prise en charge des salaires des autorités scolaires, de la participation aussi accrue aux services auxiliaires, au personnel socio-éducatif, etc. Cette bascule est liée aux éléments discutés dans les 104 autres articles précédents, si je puis dire, et elle n'a pas vocation de régler la répartition des charges entre l'Etat et les communes de manière globale.

J'aimerais également rappeler que cette loi, comme elle a été construite, va provoquer cette bascule fiscale avec une augmentation du coefficient sans exiger une diminution compensatoire du côté des communes. Cela signifie que les communes, après d'autres domaines – il n'y a pas que les écoles – d'autres soucis, d'autres charges peut-être, certaines pourront diminuer, d'autres ne bougeront pas alors qu'elles auraient pu diminuer, d'autres augmenteront alors que d'abord elles auraient dû diminuer, etc. C'est un élément significativement différent de ce qui a été fait il n'y a pas si longtemps avec la bascule fiscale liée au réseau hospitalier fribourgeois où l'on a calculé la compensation par les communes ensuite, avec un délai très court, seulement s'il y avait des éléments externes qui auraient permis aux communes de ne pas diminuer, puisqu'elles donnaient ou transféraient des charges au canton. Ici, on n'a pas cette situation. Donc, je crois qu'on peint un peu le diable aussi sur la muraille sous cet angle.

J'ai aussi évidemment de la peine à croire et à comprendre quand on dit que cette révision ne se fait qu'à la charge des communes ou les préterite systématiquement. Bien entendu,

il y a l'aspect financier mais il y a également des éléments de conduite dans la loi qui sont significatifs et qui permettent – je dirais – une répartition. Prenez les charges liées aux transports, ce sont toujours des éléments un peu conduits de manière proche des communes, proche des endroits où ces transports ont lieu. C'est donc de la proximité, ce qui revient plus naturellement aux communes. En revanche, les moyens d'enseignement, de toute façon, passent de manière plus centralisée; ça, c'est un coût qu'on redonne au canton. Cette répartition, cet équilibre est fait organiquement et j'ai de la peine à croire qu'on puisse sommairement simplifier la chose de cette manière.

J'aimerais également dire que, effectivement, les coûts, les autres coûts, de manière générale vont augmenter sous l'effet de la démographie, sous d'autres effets. Il n'est pas question avec cette bascule de compenser l'évolution de tous les coûts qui peuvent toucher notre société. Là aussi, il y a une espèce de généralisation de l'exigence qui est formulée à l'égard de la loi et que j'ai énormément de peine à comprendre. Soit dit en passant, il y a également des coûts qui reviennent au canton et qui sont en forte augmentation. Regardez, par exemple, les moyens d'enseignement dans le chapitre sur les finances, vous voyez qu'on passe d'une estimation à quelque 5 millions à presque 10 millions liés au développement de ces moyens d'enseignement, notamment avec une coordination romande et de l'informatisation en la matière. On ne peut pas simplement régler cela de cette manière et dire que tout cela est à la charge des communes; j'ai beaucoup d'incompréhension pour cela.

Dans les remarques qui ont été faites, je ne vais pas répondre exhaustivement parce que cette déclaration sur quelques éléments répond à un certain nombre d'affirmations que vous avez faites. J'aimerais quand même dire que le refus de la bascule entraîne la recherche de 20 millions pour l'équilibre. Evidemment, ce n'est pas qu'à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qu'on va devoir les trouver. Toutes les Directions seront mises sous pression. Il va sans dire qu'on viendra demander aussi un effort dans ce domaine du côté de l'enseignement puisque c'est là qu'est la cause. Soit dit en passant, il y a également – et vous avez pu en prendre connaissance – des soucis pour notre canton en termes de péréquation. On a appris récemment les 24 millions en moins ... et ce n'est pas terminé. Là, je réponds un peu aux remarques qui ont été faites sur l'annonce faite hier par notre Directeur des finances quant au taux sur lequel il faudra bien qu'on descende pour rester attractif pour les entreprises. C'est le rôle du gouvernement d'anticiper et de prévoir. Si cet effort-là n'est pas anticipé, si on ne fait pas nos réflexions en la matière, c'est beaucoup plus qu'il faudra payer au final. Je crois qu'il est normal que le ministre des finances ait ce type de réflexions et qu'il puisse aussi les prononcer. On est là devant une situation avec la suppression des statuts fiscaux – ce n'est pas l'objet de la discussion aujourd'hui – qui ne nous laisse pas de marge de manœuvre. Là aussi, le *'y-a-qu'à* – comme j'ai entendu – *il y a des lois, il y a des subventions, 'y-a-qu'à changer ailleurs. Et puis, vous allez vite... au canton c'est facile de compenser la chose.* Je vous assure qu'après mon premier exercice de budget de plan financier,

j'ai transpiré et ce n'est pas facile. Là, ceux qui viennent avec le *'y-a-qu'à* – on sait que les *'y-a-qu'à*, c'est la communauté la plus peuplée de la terre et la moins utile. Ce n'est pas ce qui va nous faire trouver des solutions.

J'ai entendu les remarques des Broyards. J'aimerais quand même leur dire qu'évidemment c'est une loi avec des charges pour certaines communes, des avantages pour d'autres. Il n'y a pas un avantage commune par commune, certaines perdent, etc. Mais des moyens sont à disposition des communes ou des associations de communes. Rien n'empêche les communes de se mettre ensemble et de mettre sur pied un pot commun pour ce type de dépenses; la loi ne l'empêche pas!

J'aimerais quand même répéter que des moyens d'action existent. Ensuite, j'aimerais rappeler que l'effort entrepris avec les cercles scolaires doit mener dans ces communes à une réflexion sur les dépenses qui sont faites. Je sais qu'elle a commencé. Je sais que des communes sont en train de revoir notamment des contrats avec des transporteurs en se disant qu'il aurait peut-être moyen de réduire la chose. La loi initie aussi cette réflexion et peut mener à une meilleure maîtrise. En Broye, on aura certainement en fin d'année le RER II ou du moins les efforts entrepris en vue de favoriser ou d'améliorer le transport public. Sous cet angle-là, on permettra aussi une facilitation du recours aux transports publics et une diminution des charges.

Enfin, vous me permettez de ne pas non plus reprendre tous les arguments. Je n'ai pas travaillé dix ans sur la loi. Je n'ai pas conduit ou participé aux dix-sept séances de la commission – je n'en ai eu qu'une – mais si j'étais à la place de mon prédécesseur ou de ma prédécesseure, j'aurais quand même un goût amer avec tout ce qui a été discuté, convenu, analysé – et je les ai lus, les dix-sept procès-verbaux, plusieurs fois – pour avoir des réflexions un peu lapidaires aujourd'hui, *y-a-qu'à, les communes sont toutes perdantes, etc.* C'est un peu tracer sur tout ce travail, j'ai un peu de peine à voir cela. J'ai un peu de peine avec la position qui a été présentée par M. le Député Schorderet de l'UDC, *on n'a pas eu ce qu'on a voulu, on est contre la bascule.* Les huit classes, c'était bien un élément. Je me suis même laissé dire que c'était une source de référendum s'il n'y avait pas huit classes. Maintenant, vous avez majoritairement décidé ça. Cela reviendra en troisième lecture, j'en conviens, mais de dire déjà *c'est l'échec* et de proposer de dire non à la bascule, c'est finalement, de refuser qu'il y ait ce débat encore qui doit avoir lieu. Il me semble que la tendance est plutôt dans ce sens – ça, c'est un avis personnel de ce que j'ai pu prendre un peu le pouls en la matière – vous avez en l'occurrence un peu le vent en poupe!

Enfin, permettez-moi de revenir sur la proposition de M. Schneuwly, que j'ai découverte avec vous à l'instant. Je n'ai pas analysé tout cela dans le détail. Mais l'article 107 actuel propose une reconsidération du coefficient année par année en fonction de l'évolution des coûts. Vous, vous proposez finalement qu'il y ait une concertation canton-communes en fonction, d'un côté, d'une augmentation, et une baisse de l'autre. La mécanique qui a été mise en place d'une non-obligation de baisser, cela veut dire qu'il n'y aura pas l'effet qu'on

pourrait imaginer compensatoire au niveau des communes sur leur coefficient avec l'introduction de la loi. Donc, ce bilan à tirer, on ne peut pas tout simplement le tirer – comme je le vois maintenant – parce qu'on ne pourra pas dire telle commune a baissé en fonction de la loi scolaire puisqu'elle sera libre de le faire ou non selon d'autres critères d'appréciation propres aux communes. Finalement, ce qui reste, c'est une appréciation du transfert même de charges des communes au canton et de ce que cela représente comme charges au canton lui-même. Là, la modification – comme on le propose – du coefficient. La mécanique même mise en place ne permettra pas ce bilan, comme je le vois maintenant. Je vous propose de ne pas soutenir cet amendement.

Je vous propose de confirmer, pour ce qui est de la bascule fiscale, la première lecture et je vous demande de revenir, à propos de l'amendement touchant l'article 102, à la proposition initiale de la commission.

J'ai été un peu long mais une de mes collègues de gauche m'a dit tout à l'heure: «*T'es mort.*» J'avais encore une carte à jouer, merci de votre attention! (*rires!*)

- > Art. 98 à 101: Confirmation de la première lecture.
- > Au vote, la version initiale du Conseil d'Etat de l'article 102, opposée au résultat de la première lecture (amendement Fellmann/Gasser), est acceptée par 60 voix contre 40 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 60.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (amdt Fellmann/Gasser):*

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/

SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 40.*

*S'est abstenu:*

Raemy (LA, PS/SP). *Total: 1.*

- > Art. 102 adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > Art. 103 et 104: confirmation de la première lecture.
- > Au vote, l'amendement Girard (biffer les articles 105 à 107), opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 71 voix contre 30 et 5 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Girard:*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 71.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC,



PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP. *Total: 30.*

*Se sont abstenus:*

Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

> Art. 105 à 107 biffés.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Nach diesem Resultat ziehe ich meinen Antrag zurück.

> Art. 108 et 109: confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

### Troisième lecture

ART. 50

**La Rapporteure.** Zu Artikel 50: Sie haben in der zweiten Lesung die 8 Klassen genehmigt und unterstützt. Ich werde nicht noch einmal alle Argumente hervorheben. Im Namen der Kommission bitte ich Sie jedoch, die 10 Klassen, das heisst die erste Lesung, zu unterstützen.

Sie wissen, die 10 Klassen sind die Grundlage, um eine 50-Prozent Anstellung eines Schulleiters, einer Schulleiterin zu rechtfertigen. Wenn Sie 8 Klassen bewilligen, heisst dies, dass es einen Mehraufwand verbunden mit Mehrkosten geben wird.

Zu Abs. 2 gibt es einen Änderungsantrag von Herrn Grossrat Castella. Er verlangt, dass, wenn weiterhin 8 Klassen bestehen bleiben, die Schulleiterin oder der Schulleiter trotzdem für mindestens 10 Klassen zuständig ist.

Vielleicht könnte dies auf dem Papier, so wie es hier steht, noch attraktiv scheinen. Aber die Umsetzung ist schwierig. Wenn ein Schulleiter in einem Schulkreis nicht zehn Klassen hat, muss er noch in einem anderen Schulkreis die Verantwortung für zwei Klassen übernehmen. Die verschiedenen Schulkreise, ob sie nun 6, 8, 10, 12 oder 20 Klassen haben, haben alle ihr eigenes Leitbild, ihr eigenes Gesicht und verschiedene Diskussionen, die mit den Behörden stattfinden. Und wenn Sie jetzt vom Schulverantwortlichen eines Schulkreises verlangen, dass er in einem anderen Schulkreis noch zwei Klassen übernehmen wird, ist dies nicht ganz einfach. Die Umsetzung dieses Änderungsantrages wird sehr schwierig sein.

Wenn Sie die 8 Klassen beibehalten wollen, liegt dies in Ihrer Verantwortung. Im Namen der Kommission bitte ich Sie jedoch, die 10 Klassen zu unterstützen. Nachdem jetzt in zweiter Lesung die Anpassung des Steuerfusses verworfen wurde – und ich nehme nicht an, dass Sie innerhalb von einigen Minuten die Meinung ändern werden –, ist klar, dass es hier Mehrkosten geben wird, wenn Sie die 8 Klassen unterstützen. Deshalb noch einmal: Im Namen der Kommission bitte ich Sie, die 10 Klassen zu unterstützen.

**Le Commissaire.** Il y a donc deux amendements pour cet article et j’imagine qu’on va les rediscuter. Je soutiens la proposition de la commission et je vous demande de revenir à la version initiale. Le Conseil d’Etat vous demande dix classes. L’entier de la loi a aussi été construit comme cela et ces dix classes représentent un élément important puisque le responsable d’établissement, c’est un des points forts de la loi... C’est un élément de conduite important et si on l’atténue de cette manière, je pense qu’on porte encore un coup non seulement financier, mais substantiel à la loi.

Quant à l’amendement de M. Castella, je vous propose de le refuser dans cette troisième lecture. On verra la discussion tout à l’heure. Je ne conteste pas la bonne intention, mais de mélanger finalement dix classes/huit classes perturbera entièrement le système. Que l’on discute de dix ou de huit, mais de dix et huit en même temps me semble une mauvaise chose.

J’ai pour l’instant terminé.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin immer noch Lehrer an der Orientierungsschule der Region Murten.

Die Sozialdemokratische Fraktion bleibt bei ihrer klaren Haltung und unterstützt auch in der dritten Lesung einstimmig die Bildung von grösseren Schulkreisen von mindestens 10 Klassen. Die Vorteile dieser Lösung liegen weiterhin auf der Hand und sind immer noch die gleichen. Ich möchte sie deshalb nur noch ganz kurz in Erinnerung rufen. Zehn Klassen ermöglichen eine angemessene Dotierung der Schulleitung mit einem 50-Prozent-Pensum, wichtig für eine korrekte Wahrnehmung der Leitungsfunktion. Zehn Klassen ermöglichen bessere und flexiblere Lösungen, etwa bei Klasseneinteilungen, Lehrpensen, dem Handling von Stellvertretungen oder der Organisation von ausserschulischer Betreuung. Das liegt auch auf der Hand. Auch bei zehn Klassen bleibt die Schule – oder besser gesagt, das Schulhaus – im Dorf. Die Zusammenlegung von Schulkreisen betrifft in erster Linie die Führung und die Administration der Schule. Zudem ist der in zweiter Lesung ganz knapp angenommene Antrag von Didier Castella unserer Meinung nach gar nicht praxistauglich. Der Schulleiter oder die Schulleiterin würde im Falle eines kleinen Schulkreises gezwungen, einen zweiten Schulkreis zu leiten mit einer ganz anderen Schulkultur. Das führt zu einer Verzettelung der Tätigkeit der Schulleiterinnen und Schulleiter und ist schlicht nicht praktikabel. Diesen Antrag lehnen wir aus diesem Grund ebenfalls ab.

Ich lade Sie im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion ein, klare Verhältnisse zu schaffen, zum Resultat der ersten Lesung zurückzukehren und 10 Klassen zu unterstützen.

Erlauben Sie mir noch eine wichtige Bemerkung. Unabhängig von unserer heutigen Entscheidung ist es für das gute Funktionieren der Schulleitungen zentral, dass diesen bei der Umsetzung des Gesetzes genügend Ressourcen zugesprochen werden. Ich denke da etwa an die Mitarbeiterstunden, wie sie an den Orientierungsschulen üblich sind. Daran ist bei der Ausarbeitung des Ausführungsreglements zu denken.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Es ist das letzte Mal, dass ich zu diesem Thema aufstehe.

Das Mitte-Links-Bündnis wird weiterhin den Antrag 8 Klassen pro Schulkreis unterstützen. Die Argumente wurden in den letzten Sessionen genügend erläutert. Ich bin erstaunt, wie auf diesen 50 Prozent beharrt wird. Eine Schule kann auch mit einem Pensum zwischen 40 und 50 Prozent bei 8 Klassen geleitet werden.

Die Frage des Schulleitungspensums muss im Ausführungsreglement geklärt werden. Dies gilt auch für Schulen mit 8, 10 oder 16 Klassen. Einer der grossen Trümpfe des Schulgesetzes ist die Einführung der Schulleitung mit klar definierten Kompetenzen. Diese Veränderung braucht schon eine neue Denkweise, die Führung der Schule liegt in den Händen der Schulleitung. Machen wir doch den ersten Schritt. Weitere werden folgen. Ich bitte Sie noch einmal, den Antrag der zweiten Lesung zu bestätigen.

Ich habe noch eine ganz konkrete Frage an Herrn Siggen. Wie viele Prozente erhält ein Schulkreis mit 16, 18 oder 20 Klassen? Ich habe diese Frage schon das letzte Mal gestellt. Wie sieht das Konzept dieser Schulleiterpensen aus? Ich denke, das muss man genau klären. Aus diesem Grunde sage ich: 8 Klassen sind auch möglich wie auch 10 oder 12 Klassen möglich sind.

Hingegen werden wir den Absatz 2<sup>bis</sup> ablehnen. Diese Ergänzung bringt Verwirrung und verkompliziert das Vorgehen der Anstellung der Schulleitungen. Auch ohne diesen Artikel kann eine Schulleitung die Verantwortung für zwei Schulkreise übernehmen. Die Bevölkerung, die Schülerinnen und Schüler, die Schulbehörde der eher kleinen Dörfer mit weniger als 10 Klassen werden dem Grossen Rat sehr dankbar sein. Gehen wir doch den ersten Schritt.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Je vous prierais de voter comme en deuxième lecture, soit en acceptant les huit classes minimum pour les cercles scolaires. En effet, en Veveysse, nous sommes très touchés par cela; nous avons six cercles scolaires de moins de dix classes. Hier soir encore, une maîtresse d'école est venue chez moi pour me dire qu'on avait un cercle scolaire dynamique qui va vraiment bien. On a huit classes et on aimerait rester le même cercle. Chez nous, monter à dix classes voudrait dire que plusieurs villages devraient se mettre ensemble, deux cercles scolaires, comme Semsales et La Verrerie. Cela engendrerait beaucoup plus de transports pour les enfants, beaucoup plus de frais pour les communes. Les transports scolaires c'est quand même du temps perdu. Et sur le plan financier, je pense qu'un responsable d'école qui est à 40% et qui fait 60% comme enseignant, dans le règlement d'exécution il ne peut pas avoir la même classe de salaire qu'un responsable d'école à 100%. Donc, financièrement, ça ne coûtera pas plus cher.

Je vous prierais de voter huit classes, pour tous ces cercles scolaires qui ont entre huit et dix classes.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Personnellement, je soutiendrai la possibilité d'avoir huit classes pour un établissement, ainsi que l'amendement de notre collègue Castella.

En effet, comme je l'ai déjà dit en deuxième lecture, on a des cercles scolaires qui correspondent à une entité idéale pour gérer. On a six ou sept classes primaires, on a une année ou deux ans d'école enfantine et c'est un établissement scolaire qui fonctionne à merveille. Aujourd'hui, purement et uniquement pour gérer les responsables d'établissements, on devrait casser cela et finalement se mettre avec un autre cercle scolaire. Du moment qu'on fait un seul établissement, ça veut dire aussi que les élèves devraient se déplacer d'un bâtiment à un autre étant donné que ce serait le même cercle scolaire, ce qui est une mauvaise chose. Donc, à ce moment-là, je soutiendrai bien sûr la possibilité d'avoir un établissement à huit classes.

Par contre, je soutiendrai l'amendement Castella comme je l'ai déjà dit. En effet, cet amendement permet d'avoir un responsable d'établissement pour huit classes dans un bâtiment et s'il n'arrive pas à avoir dix classes, à ce moment-là, il devra avoir un deuxième établissement. Et non pas comme l'a dit M<sup>me</sup> la Présidente de la commission, avec deux classes supplémentaires qu'il va chercher à une autre place, mais vraiment pour deux bâtiments qui seront deux établissements. S'il est responsable d'établissement à une place pour 40 ou 50% et qu'il enseigne ou s'il est responsable d'établissement pour un deuxième bâtiment, la problématique est la même. Il pourrait très bien travailler à 50% et rester chez lui pour les 50% restants ou travailler à 50% pour être responsable d'établissement dans un bâtiment et la même chose pour un autre bâtiment. Avec ça, on aura un spécialiste de l'engagement pour les maîtres, un spécialiste en cas de problème avec les maîtres, de litige avec les parents, un spécialiste du droit scolaire et un spécialiste en cas de problème social avec des enfants. Avec cette fonction-là, en ayant au moins dix classes, ce sera vraiment un spécialiste et je pense que s'il arrive à avoir seize classes, ce sera encore mieux et on aura quelqu'un d'efficace par rapport à la tâche qui lui sera demandée.

C'est pour ça que je soutiendrai l'amendement Castella, ainsi que les huit classes, et je vous propose d'en faire autant.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). En effet, je soutiendrai aussi la proposition à huit classes. Je ne veux pas refaire tout le débat de l'autonomie des communes, mais j'aimerais rappeler une chose: le grand absent de cette grande discussion sur la loi scolaire, à mon avis, c'est l'enfant. Aujourd'hui, on va priver l'enfant d'une proximité de l'école et d'un confort dans ses premières années d'école, ce qui n'est pour moi pas justifié. On le justifie uniquement pour des considérations de coûts, alors que les coûts vont être en partie reportés sur les transports supplémentaires qu'il faudra organiser pour pouvoir satisfaire à cet objectif de dix classes.

Comme M. Schneuwly, je n'ai pas compris non plus d'où atterrisaient ces dix classes. On a dit qu'il avait été largement discuté mais on n'a pas eu d'argument pour le justifier et on ne sait même pas aujourd'hui combien un responsable d'établissement à 100% aura de classes sous sa responsabilité. Ceci ne nous a jamais été annoncé alors que nous avons posé la question à plusieurs reprises. Par conséquent, je vous demande, pour le bien des enfants et la qualité de vie des familles, de soutenir la version à huit classes.

Quant à mon amendement, je ne comprends pas les propos qui ont été tenus pour dire que ceci n'était pas praticable, puisque des responsables d'établissements existent déjà aujourd'hui et que déjà aujourd'hui ils exercent leur fonction sur plusieurs sites. Cela existe à plusieurs places, en ville de Fribourg et dans les villages, et cela fonctionne. Je ne comprends pas pourquoi dans le futur, ça ne pourrait pas fonctionner.

Je rappellerai là aussi que dans l'idéal, le responsable d'établissement devrait travailler à 100%, car c'est toujours difficile pour un enseignant d'être à la fois collègue et responsable de ses propres collègues.

C'est pourquoi je soutiendrai les deux amendements et je vous invite à en faire de même.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Il est faux d'affirmer que les transports sont directement liés au minimum de dix classes. Le fait de reporter plusieurs cercles scolaires pour atteindre ce nombre minimal n'augmente pas de facto les transports car tout peut être laissé comme tel: les élèves continuent d'aller dans les différents sites scolaires du nouveau cercle comme avant. Ces dix classes, c'est uniquement pour avoir une masse critique pour le directeur d'établissement. S'il y a des centralisations des écoles, c'est pour des raisons d'évolution de la société et d'organisation, notamment au niveau de l'accueil extrascolaire. C'est vraiment lié à cette nouvelle demande de la population, notamment en termes d'accueil extrascolaire et non pas en raison de ces dix classes qui sont absolument nécessaires pour pouvoir avoir une masse critique suffisante pour le responsable d'établissement.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Ich möchte nur kurz eine Antwort zum Votum von Kollege Ducotterd geben und zwar zum Antrag von Herrn Castella.

Es ist ja schon jetzt möglich, dass ein Schulkreis aus mehreren Schulhäusern besteht. Das ist das, was ich vorhin sagen wollte: Die Schule bleibt im Dorf und die Schüler bleiben auch im Dorf. Schon jetzt wird ein Schulleiter verschiedene Schulhäuser leiten. Der Vorstoss von Herrn Castella geht aber weiter. Er will, dass ein Schulleiter dann mehrere Schulkreise betreuen muss, und das geht nicht. Das ist der kleine Unterschied.

Ich bitte Sie, dies bei der Abstimmung miteinzubeziehen und den Antrag von Herrn Castella abzulehnen.

**Longchamp Patrice** (PDC/CVP, GL). Le nombre de classes est bien sûr lié à un problème de densité de la population et de la répartition de l'habitat. Avec dix classes, les exigences de la nouvelle loi relatives au nombre de classes minimal vont obliger à des regroupements. Dans un cercle géographiquement plus vaste, les transports seront aussi plus conséquents. Ces modifications engendreront donc des coûts encore supérieurs pour nos communes. De plus, si les transports scolaires seront plus longs, les enfants devront se lever aussi plus tôt. Des enfants qui vont passer un nombre d'heures plus conséquent aussi dans les bus et je vous signale quand même qu'avec la deuxième année d'école enfantine, eh bien, les enfants sont scolarisés depuis l'âge de 4 ans, ce qui veut

dire accueil extrascolaire à mettre en place. Par qui? Pas par l'Etat puisque c'est de la compétence des communes. Donc, des frais supplémentaires à la charge des communes.

De plus, avec dix classes, vous allez démanteler certains cercles scolaires qui donnent entière satisfaction aujourd'hui. Et, comme l'a relevé aussi mon collègue Didier Castella, est-ce qu'on fait une loi scolaire pour les chefs d'établissements auxquels on doit donner à tout prix dix classes ou est-ce qu'on fait une loi scolaire pour le bien des enfants? Je pense quand même que la loi scolaire devrait être faite pour le bien des enfants. Les enfants doivent rester au centre des discussions et je vous demande de soutenir huit classes.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Je vous invite vivement à confirmer les débats de la deuxième lecture, soit de soutenir le nombre de huit classes et également l'amendement de notre collègue Castella.

Je ne vais pas revenir sur les motivations, car nous avons déjà eu des débats assez profonds, mais puisque la présidente de la commission a dit que le groupe de l'Union démocratique du centre aimerait avoir le «Füüfi» et le «Weggli... nous ne voulons pas avoir le «Füüfi» et le «Weggli» mais nous voulons une loi avec ces huit classes qui correspond à la situation géographique de notre canton. Avec huit classes, notre groupe est persuadé que ça reflète dans la loi les besoins qui sont sur le terrain, d'une part. Et ensuite, cela permet de faire la liaison, M<sup>me</sup> la Présidente de la commission, avec le nombre de classes et les 20 millions par rapport à la bascule fiscale. Je m'excuse, si je parle avec le commissaire, si vous faites les statistiques des dernières années du nombre de collaborateurs pédagogiques et scientifiques, lequel nombre a augmenté au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, si je compare les 20 millions avec un budget de 3,2 milliards, vous faites le calcul, ça fait une somme de 0,6%. Et je suis persuadé que le Conseil d'Etat est capable de trouver ces 0,6% sur son budget.

C'est pour ces raisons-là que je vous invite à confirmer les résultats de la deuxième lecture.

**La Rapporteuse.** Ich denke, die Meinungen sind gemacht und ich werde nicht noch einmal alles wiederholen. Im Namen der Kommission bitte ich Sie, die erste Lesung – was den Artikel 50 Abs. 1 betrifft – zu bestätigen.

Zu Artikel 50 Abs. 2, M. Castella, M. le Député Raemy l'a expliqué: il existe déjà aujourd'hui des cercles où il y a plusieurs bâtiments et où le responsable d'établissement est responsable pour les différents bâtiments. Mais ce que vous vous dites, si dans un cercle où il y a moins de dix classes, si on dit la base d'après votre amendement, il faut quand même avoir dix classes. Alors les deux classes qu'il devra y avoir si c'est un cercle avec huit classes, ça sera dans un autre cercle. C'est cette correction que je voulais encore apporter. Comme nous n'avons pas discuté dans la commission de l'alinéa 2 de l'amendement, je vous demande aussi de le refuser.

**Le Commissaire.** Je vous donne encore quelques considérations. Dix classes, c'est à peu près 15–20 enseignants et 250 élèves. C'est un minimum qui a été calculé pour un 50%. Mais

il n'y a pas ensuite une évolution linéaire. Donc, on n'a pas, en ayant 20 classes, un 100% forcément. Ça va dépendre des conditions, de la structure, etc. Ce qu'on peut dire, c'est que si on veut un 100%, on sera, d'après les estimations qu'on a actuellement, mais il s'agit encore de le calculer, plutôt autour de 25 classes. C'est le chiffre qu'on retient maintenant. Mais ça va dépendre de région en région, donc vous ne pouvez pas simplement dire qu'on double et qu'on arrive à un 100% parce qu'on a doublé huit classes et qu'on a seize classes à 100%. On ne peut pas le faire ainsi. Je n'ai pas la clé de progression et on est en train de calculer ceci.

On a dit que les enfants étaient les grands absents, mais il y a encore les enseignants pour lesquels on n'a peut-être pas autant parlé qu'il faudrait. Moi, j'ai les demandes que nous faisons dans le canton, tout simplement on cherche des enseignants. Je peux vous dire, parce que je l'ai maintenant concrètement sur mon bureau, l'intérêt pour des petits cercles, pour des établissements à faible nombre de classes, est clairement moindre par rapport à un cercle scolaire où il y aurait beaucoup plus de classes. Il peut y avoir aussi une culture qui se développe. Il y a une certaine entraide aussi entre les enseignants, et ça, c'est un élément pour lequel on a régulièrement des informations. Elles ne sont pas dans une loi ou gravées à quelque part, c'est l'écho qui nous vient lorsque nous faisons des demandes de postes pour les enseignants.

Même chose, le «huit classes» va pousser aux «deux degrés» qui sont pédagogiquement tout à fait valables, mais qui coûtent plus cher et qui sont, expérience faite, quand on demande et qu'on cherche des enseignants, moins intéressants pour les enseignants que ce que nous avons quand on a de plus grandes classes. Et là, il ne faudrait pas non plus cet intérêt-là du développement et je dirais, en quelque sorte, du point de vue du corps professoral, les mises au concours révèlent qu'il y a là véritablement une autre appréciation.

J'aimerais quand même préciser également que l'amendement Castella, je comprends bien, fixe un minimum de dix classes pour le responsable d'établissement, mais on admet des cercles scolaires ou un établissement avec huit classes. Si on a un responsable d'établissement qui a huit classes, selon cet amendement, il doit aller en trouver deux ailleurs. On n'imagine pas, là je vous le concède, que dans un cercle scolaire voisin on va lui donner comme ça deux classes, avec l'absurde situation d'avoir un établissement où il y a deux responsables d'établissements. Donc, ce que cela veut dire concrètement, c'est qu'on va lui dire: «Mais prends l'autre établissement!». Et c'est là qu'il ne faut pas se tromper. En règle générale, un établissement c'est pratiquement un cercle scolaire, un établissement pouvant être sur plusieurs sites. Les communes où il y a plusieurs établissements sur un cercle scolaire, c'est la ville de Fribourg, Bulle, Marly, peut-être Villars-sur-Glâne. Elles se comptent certainement sur les doigts d'une main. Il y en a peut-être une en Singine, mais je n'ai pas en tête le chiffre. Pour l'essentiel des communes, deux établissements, ça veut dire aller sur deux cercles scolaires, ce sera ça, la règle. Et deux cercles scolaires, ça veut dire des modifications significatives: d'autres autorités communales, congés définis autrement, rythme différent, organisation des camps,

deux conseils des parents, etc. Et là, vous ne faites que rendre plus compliquée la situation pour le responsable d'établissement. Alors d'un côté, huit classes sont insuffisantes pour réaliser véritablement les éléments constitutifs du directeur qu'est un responsable d'établissement, mais l'obliger à avoir deux cercles scolaires c'est précisément trop lui complexifier la tâche.

J'aimerais également vous dire de ne pas prendre l'exemple des répondants actuels, qui ont plusieurs cercles scolaires. Ce ne sont pas des responsables d'établissements comme le définit la loi, même si vous les appelez ainsi. Ce sont simplement des répondants pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le cahier des charges qui est prévu dans la loi scolaire leur donnera un poids largement supérieur en termes de responsabilité administrative, de personnel, d'organisation pédagogique bien entendu, ainsi que de représentation. Je suis convaincu qu'il y a des répondants actuels qui ne pourront pas devenir responsables d'établissements, parce que quand ils verront le cahier des charges, ils diront: «Non, moi je voulais bien vous aider comme répondant, mais je ne peux pas reprendre ou postuler pour un poste de directeur.» Est-ce que vous pouvez imaginer un directeur qui aurait plusieurs cycles d'orientation? On ne le conçoit pas ainsi. On a là une comparaison qui est beaucoup plus valable en termes de ce que l'on souhaite avec ces responsables d'établissements. Je crois que vous sous-estimez, en tout cas certains, le poids qu'on va lui donner, à cette clé de voûte, je dirais presque, de la loi, qu'est le responsable d'établissement. Bien sûr qu'on ne fait pas la loi pour lui, mais la loi comporte un élément significatif à cet égard, et c'est sur ce point que je voulais vraiment attirer votre attention et c'est sur ce point que cet amendement, à mon avis, complexifie et ne résout rien.

Enfin, peut-être le dernier élément de mon côté, à la rentrée scolaire, cet automne, si nous étions à dix classes, il y aurait 34 cercles scolaires qui devraient fusionner dans la partie romande et 16 dans la partie alémanique. Si on était à huit classes par établissement, cela convoquerait en quelque sorte 21 cercles scolaires à la fusion du côté romand et 13 du côté alémanique. Cela pour vous dire que ceux qui disent: «Mais on aime bien les établissements avec quatre ou cinq classes», eh bien, de toute façon ils seront fusionnés. Avec huit, c'est évident. Ça restera le cas et ça ne sera pas plus de proximité sous cet angle parce qu'on sera à huit plutôt qu'à dix. Ça c'est un faux calcul sous cet angle-là.

J'aimerais préciser qu'une cinquantaine de cercles scolaires, si on a dix classes, il y en a actuellement la majorité qui sont dans des processus de fusions de communes et qui de toute façon vont le faire. Des fusions de cercles scolaires sont aussi en cours de route. Et pour la cinquantaine de cercles scolaires qui seraient touchés avec dix classes, il y en aura une quinzaine à peu près qui seront véritablement mis en demeure de faire quelque chose avec la loi. On se retrouvera à plus de dix également, si on est avec huit classes pour un établissement. Donc, n'allez pas vous imaginer qu'en étant à huit, tout à coup cette proximité et la situation seront sous cet angle significativement différentes. En revanche, vous aurez significativement pénalisé le rôle qu'on veut donner au responsable d'établissement.

Et là, je vous invite vivement à rester aux dix classes et à rejeter l'amendement de M. Castella.

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture concernant l'art. 50 al. 1 (amendement Castella/Grandjean/Longchamp/Schneuwly), opposé au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est confirmé par 58 voix contre 47 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture (amdt Castella/Grandjean/Longchamp/Schneuwly):*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 58.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (version CE):*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 47.*

*S'est abstenu:*

Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

- > Art. 50 al. 1: confirmation de la deuxième lecture.
- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture concernant l'art. 50 al. 2<sup>bis</sup> (introduction de ce nouvel alinéa), opposé

au résultat de la première lecture (pas d'alinéa 2<sup>bis</sup>), est rejeté par 41 voix contre 62 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture (introduction d'un alinéa 2<sup>bis</sup>):*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 41.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (pas d'alinéa 2<sup>bis</sup>):*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 62.*

- > Art. 50 al. 2<sup>bis</sup>: confirmation de la première lecture (pas d'alinéa 2<sup>bis</sup>).

ART. 102

**La Rapporteuse.** Ich werde die Diskussion nicht verlängern und bitte Sie, die zweite Lesung zu bestätigen.

**Le Commissaire.** J'appuie la commission.

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture (version initiale du Conseil d'Etat), opposé à celui de la première lecture (amendement Fellmann/Gasser), est confirmé par 78 voix contre 22 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Dou-taz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 78.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Baechler (GR, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 22.*

*Se sont abstenus:*

Raemy (LA, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP). *Total: 2.*

> Confirmation de la deuxième lecture.

ART. 105 à 107

**La Rapporteure.** Ich bitte Sie auch hier im Namen der Kommission, die erste Lesung zu bestätigen. Ich werde die Argumente nicht wiederholen. Ich vertraue auf Ihre Meinung.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** On a eu le débat et je ne veux pas le prolonger. Je vous recommande simplement d'accepter cette bascule fiscale. Celle-ci est fondée et a aussi une raison d'être. Elle n'enlève rien aux communes, au contraire, les charges qui sont liées passent au canton. Elle signifie, si vous la refusez, que les communes ont autant d'argent qu'avant bien entendu, mais alors largement moins de frais liés justement

à ces éléments qui passent au canton avec la proposition de la loi. Je vous invite vivement à soutenir la bascule fiscale.

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** Je pense qu'il y en a certains qui ne se sont peut-être pas rendus compte, mais le principe de ne pas faire la bascule fiscale ne changera absolument rien pour les communes elles-mêmes. Ça changera effectivement pour les citoyens de certaines communes, parce que le canton ne va pas augmenter son impôt, la bascule fiscale ne va pas pouvoir lui permettre d'augmenter l'impôt. Par contre, pour les communes, les nouvelles charges et les charges en moins qui ont été décidées dans les différents articles ne vont pas être modifiées. Donc, ça veut dire que pour les communes elles-mêmes, il n'y aura pas un seul franc de différence. Par contre, pour les citoyens des communes, effectivement oui, parce que le canton ne va pas augmenter son impôt.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (biffer les articles 105 à 107), opposé à celui de la première lecture (adoption de ces articles selon la proposition de la commission), est confirmé par 69 voix contre 30 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture (biffer les articles):*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 69.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (adopter les articles selon la proposition de la commission):*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Dou-taz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly

(SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 30.*

#### *Se sont abstenus:*

Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 2.*

- > Confirmation de la deuxième lecture (articles 105 à 107 biffés).
- > La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 77 voix contre 8. Il y a 10 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 77.*

#### *Ont voté non:*

Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 8.*

#### *Se sont abstenus:*

Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander

(FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 10.*

**La Présidente.** Einige Erklärungen in Zusammenhang mit diesem Gesetzesentwurf. Ich übergebe das Wort an Herrn Staatsrat Siggen.

**Le Commissaire.** J'aurais dû le faire avant, mais voilà je ne me suis pas suffisamment manifesté. Avec l'acceptation maintenant de la loi scolaire, vous avez donné une suite définitive à une série d'interventions parlementaires et je me devais de vous dire desquelles il s'agissait, aussi pour que la chose soit claire.

Vous avez donc la liste à la page 50, il s'agit du rapport sur le postulat 255.04 Ursula Krattinger, de la suite à la motion 122.05 Bruno Fasel/Charly Brönnimann, du rapport sur le postulat P2008.07 Hugo Raemy/Ursula Krattinger, du rapport sur la motion M1031.07 Denis Grandjean, de la suite à la motion 110.01 Jacques Baudois/Bernard Garnier, de la suite à la motion 149.06 Madeleine Freiburghaus/Jean-Louis Romanens et de la suite à la motion M1027.07 Olivier Suter/Jean-François Steiert.

—

### **Motion populaire 2014-GC-5 Jérémy Stauffacher/Blaise Fasel/Dominic Tschümperlin/Thérèse Luchinger/Andy Genoud (pour une journée de sensibilisation politique)<sup>1</sup>**

#### Prise en considération

**Lambelet Albert** (PDC/CVP, SC). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a analysé la réponse du Conseil d'Etat à la motion populaire demandant un projet d'acte visant à introduire dans les écoles du secondaire 2 une journée de sensibilisation politique, afin que tous les acteurs et les partis de la jeunesse puissent débattre sur un thème d'actualité. En substance, le Conseil d'Etat, tout en félicitant les jeunes auteurs de cette motion, indique que la préparation à la vie politique, la discussion sur des thèmes d'actualité, la préparation aux thèmes de votations fédérales ou cantonales sont largement abordées et intégrées dans les cours d'économie et de droit ou d'instruction civique dans toutes les écoles du secondaire 2. D'autre part, le Conseil d'Etat rappelle l'existence du Conseil des jeunes, commission extraparlamentaire, qui représente la jeunesse auprès du public et des autorités cantonales sur les questions de jeunesse et d'éducation. Il indique également que l'instauration d'une telle journée de sensibilisation ne convient pas à l'enseignement dual de l'apprentissage, puisque les élèves ne sont présents qu'un jour ou deux par semaine. Dès lors, il se pose la question sur quel jour il faudrait organiser cette journée.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 janvier 2014, BGC p. 371; réponse du Conseil d'Etat le 30 juin 2014, BGC p. 1970.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique comprend les arguments émis par le Conseil d'Etat, mais soutiendra cette motion. Il estime qu'il est important pour la relève politique de notre canton de mettre sur pied cette journée des assises de la jeunesse, telle que voulue par les motionnaires. Malgré que les matières du civisme soient traitées, que les débats sur l'actualité soient organisés dans toutes les classes du secondaire 2, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime qu'il est nécessaire d'apporter encore plus de force et de raison à la *res publica*, faute de quoi le désintérêt pour la démocratie risque de gagner et, dès lors, ne laisser qu'à un groupe restreint de personnes le choix de nos objectifs ou de notre stratégie de société.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). La motion populaire des jeunes du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a retenu toute notre attention. Le groupe de l'Union démocratique du centre apprécie l'intérêt des auteurs de la motion pour les activités politiques dans l'enseignement. Notre groupe relève que les motionnaires souhaitent sensibiliser les jeunes aux positionnements des différents acteurs de la vie politique. J'encourage donc ces jeunes politiciens en herbe, ces futurs cadres dans leurs partis, ces jeunes actifs tous partis confondus, certains plus que d'autres, à faire le nécessaire afin que la position de leur parti soit connue sans devoir passer par une journée de sensibilisation. L'insertion d'une journée de sensibilisation politique s'avère très difficile à ce jour, notamment pour l'impliquer dans la formation duale. C'est la raison pour laquelle notre groupe va, à la majorité, refuser cette motion.

**Jelk Guy-Noël** (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt: j'enseigne au secondaire 2 à l'ECG de Fribourg. Le groupe socialiste va apporter son soutien avec une majorité de 60% à la motion populaire des jeunes démocrates chrétiens proposant une journée de sensibilisation politique au secondaire 2. La majorité de notre groupe, favorable à cette motion, relève les arguments suivants.

Parfois, la politique n'est pas vue de façon positive par une partie de la jeunesse, bien que les derniers sondages mentionnent que plus de 60% des jeunes s'intéressent à la politique. Mais si on leur montre concrètement, en parlant de sujets d'actualité, ce qu'est un débat, un échange d'opinions différentes, des acteurs en chair et en os, cela leur permettra d'avoir un souvenir gravé de façon pérenne d'une journée particulière. Il est vrai qu'on ne se souvient guère d'une heure de maths ou de français, mais bien plus facilement d'une journée ou d'un cours durant lequel ou laquelle il s'est passé quelque chose de différent.

Pour 60% de notre groupe, il s'agirait d'officialiser un acte citoyen qui ne pourrait être que bénéfique pour la démocratie. Quelques heures bien organisées avec une juste représentation des idées politiques seraient à notre avis profitables à notre jeunesse.

Je vous donne simplement un exemple de ce qui est déjà fait à l'ECG de Fribourg et qui vise cette idée. A chaque élection d'un conseiller fédéral ou lors du renouvellement de son

collège, nos étudiants ont la possibilité de suivre sur grand écran, avec mes explications, une élection en direct de 8 heures à sa conclusion. Nous alternons 10 minutes sur la RTS et 10 minutes sur SFR1. Au même titre que la journée «Futur en tous genres», la «Journée des aînés» ou la course d'école, une journée politique pourrait être casée dans une année scolaire du secondaire 2.

Une minorité de notre groupe ne soutiendra pas cette motion et mentionne que l'école doit rester un milieu d'études et d'apprentissages neutres, préservé au maximum d'influences politiques. Assister à un débat politique doit être un droit et non un devoir. Tous les étudiants du secondaire 2 n'auraient pas les mêmes possibilités d'y assister, notamment les apprentis, et l'organisation d'une telle journée pourrait être lourde et/ou redondante avec les thèmes traités en cours. La dernière interrogation de la minorité rejetant cette motion est la suivante: serait-il vraiment possible de contrôler le contenu des débats afin d'éviter des dérapages extrémistes?

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Wie bereits in der Antwort des Staatsrats erwähnt, begrüsst das Mitte-Links-Bündnis die Initiative der jungen Personen. Ebenso finden wir es sehr wichtig, dass sich junge Personen während der Schul- und Ausbildungszeit dem Alter entsprechend mit politischen Spielregeln und Themen auseinandersetzen und direkte praktische Erfahrungen machen können. Der Schülerrat in den Schulen und der Jugendrat sind gute Beispiele, wie sich junge Menschen mit aktuellen Themen auseinandersetzen können. Als direkte Möglichkeit, politisch aktiv zu werden, finden wir das auf diesen Herbst gestartete Pilotprojekt des neutralen Vereins «Jugend und Politik Sense» ein ganz praktisches Übungsfeld. In diesem Schuljahr werden alle Schülerinnen und Schüler der vier OS-Schulen des Sensebezirks mit einem violetten Stimmausweis an den Abstimmungen teilnehmen können. Als Vorbereitung auf die Abstimmung werden sich die Lehrpersonen in den verschiedenen Klassen mit den Abstimmungsvorlagen auseinandersetzen.

Wir empfehlen dem Staatsrat und dem Grossen Rat, dieses Projekt zu verfolgen, auszuwerten und je nach Erfolg allgemein einzuführen. Wir gratulieren dem Jugendrat, der dieses Projekt unterstützt. Dies könnte ein echtes Praxisfeld für die politische Sensibilisierung werden. Der Tag für eine politische Sensibilisierung scheint uns zu wenig konkret und würde sich sehr schnell verwässern. Aus diesem Grunde lehnt das Mitte-Links-Bündnis die Motion ab.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Je crois ne pas prendre beaucoup de risques en disant que l'ensemble des personnes ici présentes, ainsi que tous les partis ici présents, partagent le souci des motionnaires. En cela, nous les félicitons de s'intéresser et de s'attaquer à cette problématique. Par contre, le groupe libéral-radical est d'avis que l'instrument/outil choisi n'est pas le bon. En effet, il partage les arguments du Conseil d'Etat et il souhaite relever ici le danger qu'il y a à intervenir de manière ponctuelle dans un programme scolaire, qui doit être réfléchi dans sa globalité, qui doit faire face à des équilibres dans les différentes branches et dans ce sens, il ne soutiendra pas la motion.



**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Le Conseil d'Etat félicite tous les jeunes qui s'engagent politiquement et qui empoignent avec responsabilité et motivation le thème de la citoyenneté.

En 2012, le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de présenter dans un rapport la situation de l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté aux niveaux primaire et secondaire dans notre canton. Vous y trouvez tous les détails. L'école est certainement un lieu d'apprentissage de la vie démocratique, un lieu de débats, d'échanges d'idées, de réflexions. Prenez l'exemple du conseil d'école qui illustre très bien cette prise de responsabilités en élisant quelqu'un.

Dans les gymnases, actuellement, nous avons évidemment des cours d'histoire qui permettent de se familiariser avec les structures politiques, des cours d'économie et de droit qui donnent une connaissance plus pointue, comme le droit constitutionnel.

Dans les écoles de culture générale, des cours de sociologie abordent l'éducation à la citoyenneté, l'état de droit, la séparation des pouvoirs, le rôle et la mission d'un préfet, la notion de bicamérisme, les partis politiques et la création de la Suisse moderne.

Dans les écoles professionnelles, des enjeux politiques sont abordés dans les programmes de culture générale, que ça soit les structures de partis, les ONG, les votations.

A Fribourg, nous avons également le Conseil des jeunes, une commission extraparlamentaire créée en 1999, qui est l'interlocuteur des autorités cantonales pour les questions de jeunesse. Son secrétariat est à la Direction des institutions et l'une de ses missions est bien entendu de favoriser l'intégration politique des jeunes par l'école et les collectivités publiques.

Le Conseil d'Etat recommande de ne pas accepter cette motion. Les arguments ont déjà été largement présentés. Cela poserait un véritable problème dans le dual, puisqu'il n'y a qu'une journée par semaine qui est consacrée à des cours. Dans le domaine du secondaire 2, que ce soit les ECG, le gymnase, il y a évidemment un programme déjà bien rempli et de simplement ajouter comme ça une journée de sensibilisation, évidemment, va bousculer considérablement le programme.

Je rappelle, comme certains l'ont aussi dit, que l'école n'a pas vocation en priorité de sensibiliser mais de transmettre des connaissances et des compétences, de faire acquérir des compétences. C'est cela, sa mission première.

Le Conseil d'Etat estime que l'enseignement dans ce domaine est aujourd'hui complet. Il s'oppose à l'introduction de cette journée de sensibilisation. Cela pourrait peut-être aussi créer un risque, car si l'obligation est donnée, on peut imaginer que de nombreux enseignements donnés de manière répartie dans l'année se concentrent désormais sur cette journée-là. Je ne suis pas sûr que ça soit un avantage au final. Mais au-delà de cela, nous vous recommandons de ne pas accepter cette motion, avec peut-être encore un dernier argument qu'on retrouvera dans la prochaine: dans notre canton, les branches

enseignées ne font pas l'objet d'une loi et ça c'est une motion, donc on met au niveau d'une loi un type d'enseignement. Il y a seulement l'enseignement confessionnel religieux qui est dans la Constitution fribourgeoise, qui a été voulu par les constituants. Et au niveau fédéral, c'est l'enseignement de l'éducation physique qui est imposé aux cantons par la loi sur le sport. Mais pour le reste, il n'y a pas dans le canton de Fribourg, dans des lois, des branches qui ne sont pas à ce niveau-là. Alors si on met la sensibilisation à la politique, pourquoi les maths n'y seraient pas, le français et d'autres branches aussi essentielles.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 43 voix contre 39. Il y a 2 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 39.

#### *Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentiini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 43.

#### *Se sont abstenus:*

Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schnyder (SC, PS/SP). Total: 2.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Motion populaire 2014-GC-3 Dominic Tschümperlin/Blaise Fasel/Thérèse Luchinger/Damiano Lepori-Gauthier/Andy Genoud (pour freiner l'endettement des jeunes)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Permettez-moi de commencer par féliciter les jeunes auteurs de cette motion populaire, les JDC fribourgeois, dont une délégation est présente à la tribune aujourd'hui. Ils font partie de ces jeunes qui s'engagent au service du bien public.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique s'est penché sur cette motion populaire avec beaucoup d'intérêt. Notre formation s'est d'ailleurs déjà penchée sur la question de l'endettement des jeunes. Si l'on peut saluer tout ce qui a déjà été mis en œuvre dans ce domaine par le Conseil d'Etat pour mieux préparer les jeunes à la gestion d'un budget, mesures prises notamment suite au rapport sur le postulat de nos collègues Eric Collomb et Eric Menoud, force est de constater que le niveau de prévention et la densité des moyens mis en œuvre sont proportionnels au taux de réussite dans ce domaine. On peut d'ailleurs lire dans la réponse du Conseil d'Etat que le niveau de formation est encore déterminant dans ce domaine.

En résumé, et pour faire court, c'est bien mais on peut toujours faire mieux. La prévention fonctionne, il faut juste l'intensifier là où il y en a le plus besoin. La motion populaire des JDC fribourgeois, qui correspond à une intensification du programme mis en place par le Conseil d'Etat, va donc dans le bon sens. C'est pourquoi, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique la soutiendra massivement et vous invite à en faire de même.

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). Le groupe libéral-radical a étudié cette motion populaire des JDC avec attention. Cette problématique de l'endettement des jeunes en âge de scolarité au secondaire 2 avait déjà été traitée lors d'un postulat déposé par deux députés du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique. La réponse qui avait été donnée lors de son rapport et dont le Grand Conseil avait pris acte en 2010 n'a que très peu varié en quatre ans. On constate que nos jeunes sont responsables et qu'une loi ne servirait pas à grand-chose. Le groupe libéral-radical soutient une responsabilité individuelle et ne veut pas alourdir un processus déjà reconnu.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical, à son unanimité, refusera cette motion.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a aussi pris connaissance avec grand intérêt de cette motion populaire des JDC. On est sensible à la question de l'endettement des jeunes, même si les enquêtes

tendent à démontrer que la situation n'est pas catastrophique pour les jeunes entre 15 et 20 ans. Il faut quand même savoir que la majorité des jeunes de cet âge sont en général encore domiciliés chez leurs parents, mais la problématique est peut-être plus difficile pour les jeunes adultes au-delà de 20 ans. Je peux penser effectivement à ceux qui terminent leur apprentissage, qui deviennent employés avec un salaire plus conséquent et qui peuvent parfois se laisser tenter par des publicités pour des emprunts et qui peuvent, petit à petit, s'endetter pour des voitures ou autres et qui créent une spirale d'endettement. Donc, le groupe de l'Union démocratique du centre est sensible à cette question-là et c'est vrai qu'il faut toucher cette tranche d'âge des 15–20 ans pour sensibiliser ensuite les jeunes adultes qui peuvent être tentés par des dépenses inconsidérées. Cela étant, on ne pense pas qu'il soit vraiment nécessaire d'être aussi intensif dans la problématique parce que, comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, le risque est de prêter peut-être d'autres branches en introduisant un cours mensuel. Là, on proposerait éventuellement au Conseil d'Etat de réfléchir à un cours peut-être trimestriel de sensibilisation sur ces questions d'endettement. J'ai pu également comprendre, en lisant la réponse du Conseil d'Etat, qu'on est peut-être plus sensible au niveau des apprentis, dans les écoles professionnelles où il y a des cours un peu plus étendus sur ces aspects-là. Peut-être qu'au niveau des collèges, on va moins loin même si au final, il y a moins de collégiens qui s'endettent que de jeunes apprentis.

Comme pour la motion populaire précédente, cette motion populaire n'est pas l'outil approprié parce qu'il n'y a pas directement une loi à modifier. Donc, partant de là, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre va, malgré l'intérêt qu'elle porte pour cette motion populaire, la refuser.

**Lehner-Gigon Nicole** (*PS/SP, GL*). La problématique de l'endettement en général et de celui des jeunes en particulier est un sujet de préoccupation constant pour le parti socialiste, qui a pris connaissance avec attention de la motion populaire pour freiner l'endettement des jeunes. Le rapport sur le sujet qu'avait rendu le Conseil d'Etat en 2013 donnait déjà de nombreuses pistes à suivre pour prévenir ces pratiques d'endettement et aider ceux des citoyens qui rencontrent des difficultés à gérer leurs finances. L'idée intéressante d'identifier dans la vie des personnes les périodes sensibles qui peuvent déclencher des dynamiques d'endettement et la mise sur pied d'actions ponctuelles et dirigées pour les éviter nous semble tout à fait prometteuse. De plus, l'enseignement prévu dans les écoles professionnelles auprès des jeunes qui reçoivent leur premier salaire sera tout à fait adéquat selon la description des thèmes proposés. Enfin, avec l'intensification du partenariat entre la Direction des affaires sociales et Caritas pour l'organisation et le développement de cours de prévention de l'endettement auprès des jeunes, le Conseil d'Etat a montré sa détermination pour résoudre cet important problème de société. Pour développer toute leur efficacité, ces différentes actions doivent être prévues sur le long terme. Dans ce sens, cette motion populaire est pertinente et elle aura le soutien du parti socialiste.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 janvier 2014, BGC p. 378; réponse du Conseil d'Etat le 30 juin 2014, BGC p. 1966.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Diesen Sommer hat ein Zeitungsartikel über die Schuldenstatistik der Inkassofirma Intrum Justitia berichtet. Sowohl die Stadt als auch der Kanton Freiburg führen auf dieser Liste die Negativrekorde an. Das heisst, das Verschuldungsrisiko ist schweizweit bei uns am grössten. Man mag vielleicht seine Zweifel über die Erheber haben. Aber schon der Bericht zum Postulat unserer Kollegen Collaud und Menoud zur Vorbeugung der Verschuldung Jugendlicher hat aufgezeigt, dass die Jugendlichen – aber eben nicht nur sie – von Verschuldung oder sogar Überschuldung betroffen sind.

Die Volksmotion der Jungen CVP kommt da nur richtig. Es muss alles, ja noch mehr, unternommen werden, damit alle Jugendlichen in kritischen Momenten ihres Lebens auf die Gefahr und Folgen von Verschuldung aufmerksam gemacht werden und Unterstützung erhalten. Und das passiert am besten dort, wo die Jugendlichen sind, in der Schule.

Allerdings ist zu bedenken, dass das Begehren der Jungen CVP nur ein Pflaster auf eine Wunde ist, die sich hier im Kanton weiter öffnet. Diese Wunde ist die Verarmung unserer Population, einer Bevölkerung, die zu Teilen die Rechnungen nicht mehr begleichen kann. Hierfür braucht es viele Pflaster und vor allem braucht es Lösungen und Strategien, wie der Verarmung der Freiburger Bevölkerung entgegenzutreten werden kann.

Sehr geehrter Herr Staatsrat, werte Kolleginnen und Kollegen, das muss uns alle interessieren.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis hat dieses Thema mit viel Interesse und Sympathie behandelt. Die Verschuldung der Jugendlichen ist ein Signal, das dauerhafte Probleme beim Start ins Erwachsenenleben ankündigt. Deshalb scheint es uns wichtig, Massnahmen zu analysieren und zu studieren. Diese Motion hat den Verdienst, das Thema hier auf den Tisch gebracht zu haben.

Il ressort de l'analyse que le Conseil d'Etat a dû entreprendre que les écoles post-obligatoires donnent l'information nécessaire aux jeunes. Nous espérons qu'elles le font de manière suffisamment motivante pour que le message soit entendu et compris auprès des premiers concernés. S'il y a une amélioration à faire dans l'enseignement, c'est peut-être plutôt dans la façon d'enseigner, dans la motivation à donner que dans la quantité et le nombre d'heures. Il semble également d'après les enquêtes que les concernés par l'endettement sont par exemple plutôt les familles monoparentales que les jeunes auxquels on veut s'adresser ici. Nous pensons que ce sont surtout les jeunes qui font un apprentissage ou qui poursuivent leur scolarité qui sont relativement peu concernés, d'après les enquêtes faites, par ces problèmes d'endettement. S'ils le sont, l'école n'y change visiblement rien. Donc, je pense que la motion pose un problème mais ne propose pas la bonne solution. Donc, il faut chercher ailleurs!

Comment protéger les jeunes sans formation professionnelle ou gymnasiale contre l'endettement? Personnellement, je pense qu'il faut agir à la source, chez ceux qui font des offres spécialement conçues pour que les jeunes se lancent dans des

dépenses inconsidérées. Donc il faudrait agir soit auprès de certains instituts de petits crédits, soit auprès de vendeurs de matériel informatique et d'abonnements de téléphonie mobile ou bien auprès des sociétés de leasing pour voitures. Nous pensons que ce sont là les trois sources principales d'endettement.

C'est aussi une discussion plutôt nationale qu'il faudrait lancer mais ce serait éventuellement un sujet pour une motion en forme d'initiative cantonale à adresser aux Chambres fédérales. Une autre façon – là, ce serait peut-être un thème pour la déléguée à la jeunesse si elle disposait d'un crédit pour faire cela – ce serait de lancer des moyens de sensibilisation plutôt pendant les loisirs que pendant l'école pour toucher exactement le jeune public qu'on ne touche pas aujourd'hui.

Avec ces considérations, le groupe Alliance centre gauche refuse majoritairement la motion tout en remerciant ses auteurs d'avoir soulevé la thématique.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Permettez-moi de répondre un peu globalement. D'abord, le Conseil d'Etat tient à féliciter les jeunes auteurs de cette motion pour leur engagement civique et reconnaît dans leur implication l'intérêt dont ils font preuve envers ce thème sensible de l'actualité.

Le Conseil d'Etat, comme cela a été maintes fois mentionné, a répondu à un postulat le 3 septembre 2013 pour lequel nous avons eu l'occasion d'aller dans le détail et d'approfondir ce qui est fait maintenant en la matière. Je relève en particulier l'action entreprise entre la Direction de la santé et des affaires sociales avec Caritas, en termes de sensibilisation, de cours ainsi que d'un renforcement de l'effort de prévention. Nous sommes très sensibles à cela et, sous cet angle, l'effort est maintenu. Il existe, certains l'ont relevé, de nombreuses études sur ce thème, qui montrent que la relation des jeunes avec l'argent n'est pas forcément catastrophique. La dernière dont j'ai eu l'occasion de prendre connaissance est celle de la fondation Jacobs, qui constate que les jeunes ont un rapport prudent et économe avec l'argent. On relève également que plus de la moitié des jeunes entre 15 et 21 ans ont encore une dépendance pratiquement complète avec leur parents et que la gestion de l'argent de poche se présente d'une manière particulière. Je ne conteste pas non plus que le public 15–21 ans est un public cible pour pouvoir informer et donner les éléments de connaissances en la matière. C'est pour ça que les cours sont importants dans ce domaine, au niveau du secondaire 2, gymnase, ECG, école de commerce. Il y a des cours d'introduction à l'économie dans lesquels on aborde les notions de budget, de comptabilité et d'endettement. Il y a également des journées thématiques qui y sont consacrées, ainsi que des travaux de maturité. Dans les écoles professionnelles, l'enseignement de la culture générale aborde également la matière: gestion du budget, poursuites, épargne, placements, crédit, endettement, financement d'un véhicule, chômage, assurance-maladie, etc. Ces éléments sont abordés comme tels et de manière suffisante, comme vous l'avez dans le programme. Je rappelle que les programmes scolaires sont chargés et que si nous voulons mensuellement augmenter l'effort sur ce thème qui est déjà présent, on ne peut le faire

qu'en diminuant autre chose. On déséquilibre alors la situation actuelle et je ne crois pas que c'est ce que souhaitent les motionnaires. L'école n'a pas la mission de sensibiliser à tous les risques, mais celle de transmettre les connaissances, ce qui prend aussi son temps.

Enfin, je rappelle qu'au niveau d'une loi, il n'y a pas dans le canton de Fribourg la fixation d'une branche professionnelle, ce qu'on ferait là, mais avec un déséquilibre avec d'autres branches tout aussi importantes.

Le Conseil d'Etat vous recommande de rejeter cette motion. Le but visé est atteint; aller au-delà dans la sensibilisation ne relève pas de la mission de l'école, mais en revanche pèserait très lourd sur les programmes.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 43 voix contre 34. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 43.*

#### *Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 34.*

#### *S'est abstenu:*

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## **Rapport 2014-DICS-56 Création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare (Rapport sur P2020.12)<sup>1</sup>**

### **Discussion**

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Au début de ma députation, il y a un peu plus de 10 ans, j'ai été membre de la Commission interparlementaire pour la création du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne. A l'époque, se posait aussi la question de la nécessité d'un gymnase à Payerne ou s'il ne valait pas mieux agrandir à Fribourg et sur Vaud. Eh bien, ce gymnase qui était conçu pour 850 étudiants a actuellement plus de 1000 élèves. C'est une réussite.

Le sud du canton a une forte croissance. Pour exemple, la commune d'Attalens a 480 élèves en école primaire et la région Veveyse-basse Glâne et Oron-Lavaux s'imbrique un peu à l'image de la Broye. Dans notre pays, nous n'avons qu'une matière première importante, c'est notre population. En augmentant l'instruction gymnasiale dans toutes les régions, nous faisons un investissement et non des dépenses. Ce rapport se calcule sur les temps de transport, mais les transports doivent s'adapter aux horaires scolaires et de plus, les transports publics s'améliorent.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport et j'ai la conviction que ce postulat est un départ pour une meilleure collaboration entre la région Oron-Lavaux et la région Glâne-Veveyse, avec le nœud ferroviaire de Palézieux qui a une grande importance.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec satisfaction du rapport établi avec pragmatisme et précision par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, en réponse au postulat de notre collègue Denis Grandjean. Les soucis de ce dernier sont légitimes et méritaient une réponse fouillée qui nous est transmise à ce jour. Le groupe Alliance centre gauche remercie au passage les auteurs de cette dernière. L'étude démographique par districts annoncerait en transversal pour les 10 prochaines années environ, une certaine stabilité, hormis la Veveyse qui prend l'ascenseur, à l'inverse de la Singine, dont la population scolaire diminuerait entre 2010 et 2021. Voilà donc des chiffres qui donnent une assise cohérente à la réponse du Conseil d'Etat.

Le groupe Alliance centre gauche constate avec satisfaction notamment que la fréquentation des différentes filières – ECG et école de commerce – est maîtrisée. Nous relevons aussi la bonne visibilité des cartes d'accessibilité des chefs-lieux du sud avec la ville de Fribourg.

La conclusion émise dans ce rapport donne ainsi une légitimité aux agrandissements en cours ou prévus, soit au collège Ste-Croix à Fribourg, au collège du Sud à Bulle, et plus tard à celui de Payerne qui est, comme on le sait, intercantonal.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1874ss.

A toutes fins utiles et cela à titre personnel, je me pose la question si une solution pourrait se dessiner du côté de la ville de Vevey? Parenthèse fermée. J'y ai enseigné pendant sept ans et on va dire que ce sont des gens très fréquentables.

Avec ces quelques observations, le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce bon rapport, n'ayons pas peur des mots.

**Zosso Markus (UDC/SVP, SE).** Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht zum Postulat von Denis Grandjean zur Schaffung eines interkantonalen Gymnasiums Waadt-Freiburg in Palézieux-Gare diskutiert. Wir stellen dabei fest, dass der Bericht, der aufgeteilt ist in eine Bevölkerungs- und in eine Verkehrserschliessungsstudie, die nötigen Aufschlüsse gibt über die Entwicklung der Schülerzahlen pro Bezirk bis ins Jahr 2030. Die Verkehrserschliessung der Städte Bulle, Châtel-St-Denis und Romont – jeweils im Vergleich zur Stadt Freiburg – wurde analysiert, was aus unserer Sicht für die Erreichbarkeit der verschiedenen Zentren aus den verschiedenen Regionen sehr wichtig ist. Die Erkenntnis, dass im Süden des Kantons die Zahl der Schülerinnen und Schüler aus dem Glâne-, dem Greyerz- und dem Vivisbachbezirk bis 2030 gesamthaft weiter ansteigen wird, jedoch weniger stark als in den vergangenen 10 Jahren, ist unserer Ansicht nach ein sehr wichtiger Punkt für die Planung von eventuellen Aus- oder Neubauten an verschiedenen Standorten. Die jährliche Zuwachsrate im Zeitraum 2003 bis 2013 betrug ja drei Prozent. Wir gehen davon aus, dass die gemachte Prognose, dass der Zuwachs von 2013 bis 2030 unter 0,86 Prozent zu stehen kommt, auf einer soliden Annahme basiert.

Wir teilen die Ansicht des Staatsrates, dass der Ausbau des Kollegiums des Südens und der Landerwerb beim Gymnasium in Payerne abgewartet werden sollten, bevor weitere Entscheide zum Süden getroffen werden. Gemäss den Angaben im Bericht sind nach dem Ausbau des Kollegiums des Südens und falls das Sanierungs- und Ausbauprojekt des Kollegiums Heilig Kreuz zustande kommt, genügend Kapazitäten vorhanden, um im Jahre 2030 die 5725 Schülerinnen und Schüler aufzunehmen. Wir teilen auch die Meinung, dass spätestens im Jahre 2020 die Bevölkerungszahlen aktualisiert werden müssen. Wir fordern aber, dass diese Entwicklung in die Planung über 2020 hinaus einfließen muss und allfällige Anpassungen vorzunehmen sind.

Wir nehmen den Bericht zur Kenntnis und danken dem Staatsrat für die aufschlussreichen Angaben.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Faut-il créer un gymnase intercantonal dans le sud du canton? Telle était la question déposée par notre collègue Denis Grandjean. Ce rapport qui nous est soumis aujourd'hui n'a pas tenu compte des besoins de nos voisins vaudois et le groupe libéral-radical aurait souhaité que l'étude démontre si oui ou non le canton de Vaud a raison de ne pas entrer en matière avec nous. La démographie des districts du sud augmente et ce rapport en fait état. Les élèves de la Veveyse se rendent au collège du Sud, ceux de la Glâne se partagent entre Fribourg et le gymnase intercantonal de la Broye. Si aujourd'hui on peut conclure qu'un collège

intercantonal n'est pas une priorité, qu'en sera-t-il demain? Le groupe libéral-radical constate également que la desserte en transports publics avec Châtel-St-Denis et le sud du district n'est pas optimale en termes d'horaire et notre fraction va tout faire pour améliorer cette desserte, dans la mesure de ses possibilités. Un exemple: actuellement, un élève de Châtel-St-Denis, Attalens ou Bossonnens qui termine le collège à 16 heures à Bulle prend le train, mais celui-ci s'arrête à Semsales et repart sur Bulle. Les élèves restent à quai et doivent attendre 30 minutes le prochain train. Le déplacement de la gare de Châtel-St-Denis devrait résoudre ce problème.

C'est avec ces remarques que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Grivet Pascal (PS/SP, VE).** Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour le rapport détaillé présenté. Dès lors, on comprend bien la problématique du secondaire 2 et les bassins population, élèves, transports, centralisation s'y référant, rejoignant de ce fait les propos de mes prédécesseurs. Pour développer plus en avant et poser les jalons d'une réflexion plus approfondie, il faudrait que nos voisins vaudois acceptent de revenir sur leur planification ou, en tout cas, veuillent entrer en matière sur un projet commun. La réflexion pourrait revenir peut-être à d'autres horizons. De ce fait, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie tous les intervenants pour l'appréciation positive de ce rapport. Celui-ci tente de cerner l'évolution démographique des élèves du secondaire 2, de manière générale, donc collège, ECG, école de commerce, et d'en tirer d'éventuelles conséquences sur les infrastructures du site scolaire. Mais il y a quelques hypothèses qui ont été posées. Premièrement, nous n'avons pas mélangé dans l'analyse les besoins du secondaire 1, à savoir les cycles d'orientation, et du secondaire 2. Les localisations des établissements ne répondent pas aux mêmes critères, notamment en termes d'aires de recrutement et de responsabilité de pilotage des constructions. Nous n'avons également pas porté l'attention sur la Broye, puisque là, c'est au gymnase intercantonal de la Broye que les choses se passent et nous aurons demain l'occasion d'y revenir avec un autre point de cette session.

J'ajoute qu'en réponse au postulat l'année passée, il a bien été mentionné que le canton de Vaud avait sa planification et ne prévoyait pas un collège dans cette région. Néanmoins, nous avons répondu en disant que nous faisons l'analyse pour ce qui concerne Fribourg, pour avoir une vue d'ensemble.

Vous avez également certainement relevé que le secondaire 2 connaît actuellement une moyenne par classe de quelque 21 élèves. Je réaffirme ici le souci que nous avons évidemment de conserver des établissements entre 800 et 1100 élèves, afin d'assurer cette qualité d'enseignement et des coûts supportables.

L'analyse démographique est assez claire. Le district de la Sarine connaîtra une progression marquée dès 2020. En revanche, du côté du sud, la croissance sera moins soutenue. Compte tenu des constructions ou des projets d'extension

actuels, comme plusieurs d'entre vous l'ont relevé, je pense évidemment au collège du Sud, au gymnase intercantonal de la Broye, il s'agit de faire en quelque sorte le point en 2020 pour le sud, de manière telle que si besoin est, sachant qu'il faut une dizaine d'années pour construire un établissement, on ait le temps de répondre aux besoins pour 2030, d'où ce délai.

Pour la Sarine, l'assainissement et l'extension du collège Ste-Croix devrait permettre d'absorber la croissance.

Enfin, comme relevé également, la Veveyse et la Glâne ont un bassin de recrutement un peu trop faible pour l'établissement d'un secondaire 2 et aussi une accessibilité moindre. Ces établissements resteront donc concentrés dans les villes de Bulle et de Fribourg.

Enfin, pour la petite histoire, lorsque vous découvrez ce rapport et telle est la question que j'ai posée, pourquoi y a-t-il un îlot rose clair au milieu du canton de Fribourg, où il y a un échange beaucoup plus important entre la Sarine et le sud du canton que dans le reste de la Sarine? On est en plein centre du district de la Sarine et en fait, il s'agit de Pierrafortscha où il y a neuf élèves, dont un qui va à Bulle. Evidemment, cela correspond à un taux en-dessous de 95% et du coup on pourrait croire qu'il y a un grand échange à cet endroit pour des raisons qui auraient échappé avec le sud du canton. Il s'agit d'un élève.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport 2013-DSAS-51 Aide sociale et libre circulation (Rapport sur P2002.12)<sup>1</sup>

### Discussion

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour son rapport bien détaillé qui permet une vision complète du cadre légal dans lequel évoluent les personnes migrantes dans notre pays.

En préambule, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique respecte mais regrette la décision du peuple du 9 février. Il voit dans sa population migrante une richesse pour nos entreprises.

Nous sommes favorables au regroupement familial, bon facteur d'intégration, et au soutien social accordé aux migrants établis de longue date. Néanmoins, une bonne collaboration entre le service social, le Service de la population et des migrants (ci-après: SPoMi) et le chômage est indispensable afin que le cadre légal soit respecté. Un permis ne doit pas être renouvelé si la personne ne correspond plus aux critères et on l'a vu dans le cadre des services sociaux qu'il l'était en tout cas encore à l'époque.

Cette mesure concerne particulièrement le cas de l'aide sociale perçue par les personnes migrantes fraîchement arrivées dans notre canton. Les employés qui engagent ces personnes avec des emplois précaires ont aussi une responsabilité dans cet état de fait.

Depuis janvier 2014 des recommandations aux cantons d'exclusion systématiquement de l'aide sociale des ressortissants à la recherche d'un emploi doivent être appliquées.

Nous trouvons très dommageable que certains services sociaux ne transmettent pas automatiquement les informations au SPoMi.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique demande au Conseil d'Etat et au Service de l'action sociale (ci-après: SASoc) non pas d'inviter mais d'exiger ce devoir d'annonce.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). C'est avec une grande perplexité que nous avons pris connaissance de ce rapport tant il est éloigné de notre analyse juridique ainsi que de notre connaissance du terrain.

En ce qui concerne le cadre juridique, la question fondamentale de savoir si l'aide sociale est réglée par l'accord sur la libre-circulation des personnes n'est pas examinée avec soin.

Comme cela est relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, l'aide sociale est de compétence cantonale. Certes l'article 12 de la Constitution fédérale oblige les cantons à fournir une aide en cas de détresse. Mais cette règle est respectée dès lors qu'une aide même d'urgence est fournie comme l'a jugé le Tribunal fédéral.

Pour le reste il revient au canton de légiférer. La Confédération ne pouvait donc pas promettre l'accès à l'aide sociale ordinaire en signant cet accord. Au moment de l'entrée en vigueur de cet accord, il aurait été nécessaire que notre canton adapte sa loi sur l'aide sociale aux nouveaux arrivants de l'Union européenne. Ainsi aurait été réglée la question de savoir quand et comment l'aide sociale pouvait leur être accordée. Cela n'a pas été fait. Résultat, ces personnes auraient droit à une aide sociale sans restriction puisque notre loi actuelle n'exige que la constitution du domicile dans le canton pour l'obtenir avec comme conséquence des situations injustes.

Des ressortissants de l'Union européenne n'ont pas droit à l'assurance chômage en n'ayant pas suffisamment travaillé en Suisse mais auraient droit directement à l'aide sociale. Un débat sur les conditions d'octroi de l'aide doit impérativement avoir lieu. Il est fort regrettable qu'il n'ait pas eu lieu avant le 9 février, cela aurait pu avoir une influence sur le résultat de cette votation.

A vouloir esquiver les problèmes, souvent on ne fait que les grossir et leur résolution devient beaucoup plus difficile. Tant pour les autorités que pour les administrés. Dans le cas de la révision de la loi sur l'aide sociale, pourrait aussi être examinée la question du délai de carence. Contrairement à ce qu'affirme le rapport, des solutions différentes peuvent être

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1901ss.

appliquées à des situations différentes sans enfreindre le principe de non-discrimination.

Qui dans cet auditoire peut prétendre qu'un ressortissant de l'Union européenne qui n'a travaillé que six mois ou moins a les mêmes droits qu'un ouvrier qui a travaillé plus de vingt ans dans le canton? Il n'y a aucune discrimination à refuser l'aide sociale à l'un et l'accorder à l'autre. N'avons-nous pas récemment prévu des tarifs plus élevés pour les étudiants étrangers dans la loi sur l'université? N'y a-t-il pas aussi des délais de carence pour les bourses et l'assurance-maternité cantonale?

Il tombe sous le sens qu'une personne qui n'a pas ou presque pas contribué à la société d'accueil par son travail ou par le paiement de l'impôt n'a pas à être aidée sur le long terme. Si la personne est venue en Suisse dans le but de travailler et que ce projet ne se concrétise pas ou plus, on doit lui demander de rentrer chez elle. Le SPoMi commence enfin à réagir dans ce type de situation. Je reviendrai sur cette question.

Mais régler cette question sur le plan du droit des étrangers ne suffira pas car la révocation du titre de séjour donne trop souvent lieu à des recours judiciaires qui durent des années. Et si, en fin de compte, l'étranger doit quitter le pays après deux, trois ou quatre ans de procédure, cela signifie aussi que la collectivité devrait l'aider à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de francs. Pour quel résultat? C'est pourquoi l'aide sociale doit savoir se montrer restrictive avec une réglementation claire.

En ce qui concerne les pratiques du SPoMi, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance des exigences que poserait le SPoMi avant d'octroyer un permis de séjour. Soit un salaire de Fr. 2027.– et un appartement convenable lors d'un regroupement familial. Selon notre expérience et vu les cas qui sont arrivés dans les services sociaux régionaux (ci-après: SSR) de tels contrôles n'étaient pas faits ou avec peu de rigueur. Ils viennent d'être mis en place. De même, selon l'expérience du service de l'aide sociale de la ville, jusqu'à tout récemment, les premiers cas dont nous venons d'avoir connaissance datent de mai 2014. Le SPoMi ne retirait pas un permis de séjour pour les personnes annoncées au service social comme étant à l'aide sociale. Non seulement leur permis ne leur était pas retiré mais elles bénéficiaient du renouvellement de leur permis pour une période de cinq ans et non pas pour un an. Certainement, certains ont même vu leur permis B transformé en permis C. Alors qu'une situation avait été dénoncée sept fois au SPoMi pour dette d'assistance, soit de 2007 à 2013, non seulement son permis a été renouvelé mais cette personne a obtenu un permis C. Etonnez-vous que dans de telles circonstances le service ait arrêté d'annoncer d'office tous les cas au SPoMi sauf les cas très lourds car la réponse du SPoMi était systématiquement la suivante: nous attendrons l'échéance de la validité du permis pour voir si toutes les conditions sont encore réalisées. Et le permis était renouvelé, voire transformé en permis C. Sur demande du SPoMi, le service a toujours fait les transferts d'information. Ce qui constitue quand même des dizaines de cas par mois. Mais maintenant comme la pratique change, le service social

bien entendu annoncera tous les cas qui se présentent ce qu'il a déjà commencé à faire.

Du reste, ne serait-ce pas plus simple que le SASoc, qui détient toutes les données financières sur l'aide sociale, les communique directement au SPoMi, surtout les cas des ressortissants étrangers? Une collaboration directe entre les deux services de l'Etat, SPoMi et SASoc, serait d'ailleurs bien plus efficace, moins coûteuse et garante de l'égalité de traitement entre tous les services sociaux et tous les habitants du canton. Le SASoc le fait déjà pour les permis C, pourquoi ne pas l'étendre aux autres permis?

En conclusion, le groupe libéral-radical souhaite que les nouvelles pratiques du SPoMi ne soient pas qu'un effet de manche provoqué par ce postulat mais qu'elles perdurent au-delà des prochains mois. En outre, ce postulat et ce rapport démontrent qu'il est grand temps d'entreprendre la révision de la loi sur l'aide sociale (ci-après: LASoc). Je déposerai prochainement une motion dans ce sens.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier. Je suis également conseiller communal mais j'ai d'autres dicastères que M<sup>me</sup> de Weck.

On sent très bien après son intervention qu'elle baigne totalement dans ce milieu et qu'elle a le dicastère de l'aide sociale. Je pense que de ce point de vue-là elle sait de quoi elle parle.

Je remarque tout simplement, en regardant ce qu'il se passe dans la Broye versus ce qu'il se passe dans le grand Fribourg, qu'il y a une disparité entre ville et campagne. Heureusement, en périphérie, nous avons moins de problèmes que dans le grand Fribourg. Ce que je retiens de ce rapport, qui était fort instructif, c'est qu'il manque de façon flagrante une communication aussi bien horizontale que verticale dans ce domaine et je pense que nous demandons au Conseil d'Etat de veiller à ce que ces relations entre les différents services soient un peu plus claires et un peu plus fluides pour que ceux qui doivent s'occuper du dicastère de l'aide sociale n'aient pas chaque fois à buter contre des murs d'incompréhension.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a également pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport mais est peut-être aussi un peu resté sur sa faim.

Il s'attendait en effet à ce qu'un développement un peu plus étoffé des renseignements qui étaient demandés lui soit fourni. Est-ce par manque de moyens de la part du service concerné qui n'a peut-être pas la possibilité d'appliquer avec une attention soutenue les dispositions de contrôle ou bien est-ce parce que nous n'avons pas vraiment pris l'ampleur et la mesure des possibilités qui sont offertes au travers du droit européen, qui, il faut bien le dire, fait peur? Tellement peur probablement que si l'on avait intensifié davantage les contrôles, on aurait pu éviter la désastreuse votation du 9 février.

Cela dit, il manque essentiellement à mon sens une véritable volonté d'action. Il faut bien dire que, même si l'accord sur la libre-circulation nous oblige quand même à octroyer des droits égaux aux ressortissants des états membres qui sont couverts par cet accord qu'à nos propres ressortissants, il

n'en demeure pas moins que cet accord ne touche pas à la législation de base qui fait que l'Etat reste souverain quant à l'octroi des autorisations de travail, de séjour et notamment du contrôle des abus. En particulier, les expériences que nous avons pu faire en tout cas dans les grandes communes, c'est qu'il y a notamment un peu de retenue dans l'application qui est faite des retraits des permis. On a pu voir, vous l'avez vu dans une de mes questions au sujet de la possibilité qu'ont les membres des familles de ressortissants étrangers établis en Suisse à venir dans les homes en Suisse et qui devraient se faire admettre aux mêmes conditions que des ressortissants suisses en vertu du regroupement familial. On a vu là que l'Etat s'est dit assez démuni face à cette pratique mais a considéré que ce n'est finalement une pratique pas trop généralisée et je serais tentée d'ajouter *pour l'instant*.

Toujours est-il que ce qui est important à notre sens, c'est de voir véritablement quelles sont les mesures et les moyens que l'on peut se donner pour lutter précisément contre le tourisme social, il y a aussi le droit du travail, les questions de logement, de santé. Toutes ces questions gravitent autour de la venue de ces personnes. Normalement, elles devraient pouvoir être réglées avec un peu plus de rigueur de la part des organes d'application.

Alors peut-être ont-ils besoin de plus de personnel? Mais ce qu'on aimerait c'est vraiment que le Conseil d'Etat puisse nous donner un peu plus d'informations avec plus de statistiques pour que l'on ait une vue d'ensemble de l'utilisation des possibilités qui sont conférées aux services concernés. Font-ils vraiment usage de ces possibilités? Y a-t-il lieu de modifier la LASoc? Probablement, cette loi sur l'aide sociale n'a pas été adaptée avec l'application de l'accord. Mais il n'y a pas que cette loi. Il y a aussi toute une série de dispositions. Et là, nous aurions aimé avoir un peu plus de précisions.

Nous prenons donc acte de ce rapport avec ces remarques.

**Fasel-Roggo Bruno** (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion dankt dem Staatsrat für den Bericht über die Sozialhilfe und die Freizügigkeit. Wir teilen die Meinung mit dem Staatsrat, dass die Zuständigkeiten mit den Bestimmungen bei uns im Kanton Freiburg ausreichend sind. Offen bleibt, ob die Abstimmung vom 9. Februar Auswirkungen auf die Bestimmungen haben wird. Gegenwärtig wird auch viel über die Kostnormen diskutiert. Sollte es schweizerisch verbindliche Richtlinien geben, so werden diese möglicherweise auch Auswirkungen auf unsere Bestimmungen haben.

**Ganiox Xavier** (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mon lien d'intérêt avec le syndicat Unia en qualité de collaborateur de l'organisation.

J'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour son rapport complet sur les questions posées par le postulat de Weck/Gobet. Ce rapport indique que les dispositions relevant de la compétence de l'exécutif sont suffisantes et que leur application dans le cadre de l'aide sociale ces dernières années s'est déroulée conformément à la loi et sans déroger aux principes de l'aide sociale.

Les questions soulignées par les postulantes ont le mérite d'être posées. Elles révèlent la réalité de situations calamiteuses pour nombre de travailleurs étrangers qui cherchent à vivre mieux, voire à survivre en venant dans notre pays.

Mais le rapport souligne surtout cette réalité bien davantage que la perspective systématique d'une volonté d'abuser des prestations de l'aide sociale.

C'est vrai, il y a un nombre croissant de salariés étrangers qui se retrouvent après quelques mois seulement d'engagement sans travail et sans revenus et ceci alors qu'on leur avait promis des relations de travail sur le long terme et que leurs employeurs ont utilisé toutes sortes de filières pour les faire venir chez nous.

C'est une réalité, mais une réalité qui renvoie d'ailleurs à l'éthique patronale et au respect des engagements pris à l'égard des salariés avant d'être en soi une question d'aide sociale. Cette question-là n'est qu'une conséquence de la première et nous invitons tant les postulantes que le Conseil d'Etat à s'attaquer aux sources du problème, à savoir:

- > la lutte contre le travail au noir;
- > les moyens consacrés au contrôle des entreprises.

Car c'est bien là que le bât blesse. Sans une volonté ferme d'intervenir dans ces domaines d'action, le flux des travailleurs désœuvrés cherchant en Suisse une solution ne tarira pas et l'appel aux prestations d'aide ne diminuera pas non plus. Or, les moyens d'investir existent. En dotant les services d'Etat ainsi que les associations professionnelles qui exécutent les contrôles utiles de moyens supplémentaires en particulier en termes d'inspecteurs, on se donne les moyens d'agir à la source des préoccupations. Car les personnes que le postulat pointe du doigt n'ont pas fait le choix délibéré de se retrouver dans une situation exsangue.

Plus encore, le non-respect des engagements pris par nombre d'employeurs crée cette situation et génère même des pratiques que l'on croyait révolues depuis longtemps, par exemple le retour du travail journalier. Se retrouvant sans emploi alors qu'on leur avait fait miroiter un eldorado nombre de travailleurs étrangers, notamment dans le secteur du bâtiment, se retrouvent à faire le pied de grue devant les restaurants de gare des chefs-lieux et devant les stations-services importantes du canton dès 5h30 du matin dans l'attente qu'une camionnette banalisée vienne les chercher pour les employer à la journée. C'est ça aussi, la réalité, c'est à ce type d'agissement que nous attendons une réaction volontaire de nos autorités.

C'est également avec ces attentes qu'il est pris acte du présent rapport.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport et il suscite chez moi quelques questions.

La première concerne l'application par le canton de Fribourg de la recommandation du Conseil fédéral du 15 janvier 2014, qui recommande aux cantons d'exclure systématiquement de l'aide sociale les ressortissants de l'Union européenne ou de



l'AELE qui sont à la recherche d'un emploi. On trouve ceci à la page 14 du rapport. J'aurais aimé avoir un peu plus d'informations sur l'application de cette recommandation par le canton de Fribourg.

La deuxième question qui m'interpelle et qui à quelque part me fâche, c'est semble-t-il l'extrême timidité des services sociaux régionaux à transmettre au SPoMi les décisions d'octroi d'aide sociale. Je lis dans le rapport que le Conseil d'Etat invite les SSR à respecter la loi. Pour ma part, je souhaiterais une mise en œuvre sans délai maintenant de ce devoir d'information des SSR au niveau du SPoMi.

Et enfin, je rappelle ici que l'article 63 de la loi sur les étrangers prévoit la révocation des permis de séjour, permis B, pour les ressortissants qui dépendent durablement et dans une large mesure de l'aide sociale. La jurisprudence a traité ce qu'on veut dire par «durablement» et «dans une large mesure». «Durablement»: on compte en général deux ou trois ans. «Dans une large mesure»: le Tribunal Fédéral l'a estimé à «en tout cas autant que Fr. 1000.–».

Je souhaitais savoir si des cas qui rentrent dans cette jurisprudence existent dans le canton de Fribourg et si ces personnes-là ont bien eu leur permis de séjour révoqué et quelles sont les mesures de contrôle que le Conseil d'Etat a prises pour s'assurer que ces mesures soient respectées?

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Le postulat que nous avons déposé fait suite à différentes interventions émanant de conseillers communaux ou de personnes travaillant au sein de services sociaux régionaux, en ce qui me concerne à Bulle et Romont.

Ces personnes nous ont alertées afin de nous rendre attentives aux difficultés concrètes qu'elles rencontrent dans l'application de la loi. Or, si ce rapport a l'avantage d'être très complet et de préciser certains éléments, il n'est pas satisfaisant car il constitue un inventaire à la Prévert de cas de figure. Comme une recette de cuisine, il y a certes une liste d'ingrédients – encore faut-il savoir les utiliser. Et c'est justement là que le bât blesse. Les entreprises suisses ne peuvent se passer dans certains secteurs de la main d'œuvre étrangère qu'elle soit qualifiée ou non, en raison d'une part d'inadéquations et d'autre part d'insuffisances de la main d'œuvre suisse disponible y compris parmi les personnes au chômage.

L'immigration et la libre circulation ne sont pas seulement nécessaires mais indispensables à la croissance économique de notre pays, enviée par tant d'autres pays.

Dès lors, loin de moi l'idée de remettre en cause cet accord sur la libre circulation des personnes. Mais il est indispensable de rassurer sur l'application de la loi pour les travailleurs étrangers. Ne tombons pas dans l'angélisme. Les abus doivent être dénoncés pour que l'on garde confiance dans nos institutions et c'est à nous de leur donner les moyens d'intervenir efficacement. Le résultat de la votation populaire du 9 février aurait-il été différent si des mesures avaient été prises plus tôt soit par la Confédération soit par le canton? Quand après la lecture de ce rapport j'entends des praticiens me dire: «Le rapport fait beaucoup mention du statut de travailleur nécessaire pour

obtenir un permis de séjour ou le conserver et fait mention de conditions salariales suffisantes pour couvrir les besoins. Cet aspect-là ne correspond pas à notre pratique.»

Ces constats, je vous le dis, ne me rassurent pas. Mesdames, Messieurs, les situations auxquelles sont confrontés les services sociaux régionaux méritent des réponses concrètes qui sont adaptées à l'évolution actuelle. Nous ne pouvons pas nous contenter de la volonté de renforcer l'échange d'informations entre le SPoMi et les services sociaux même si l'on peut saluer cette démarche et regretter qu'elle n'ait pas été mise en application plus tôt. Dommage qu'il ait fallu attendre ce rapport pour mettre le doigt sur cette difficulté. Doit-on aujourd'hui conclure que le postulat a été déposé, la réponse donnée et qu'il faut maintenant simplement en prendre acte?

Personnellement, je ne m'en satisfais pas. J'attends d'autres interventions de l'Etat dans le futur et vous assure que je resterai attentive à l'évolution de ce dossier.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie tous les députés qui ont salué ce rapport. J'aimerais me porter en faux contre l'accusation selon laquelle nous n'avons pas examiné avec soin. Au contraire, nous avons examiné avec un soin extrême toute la situation. Nous l'avons analysée aussi avec la Confédération, les membres de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (ci-après: CSIAS). Nous avons aussi étudié quelles étaient les autres pratiques dans les autres cantons pour apporter une vision globale à la réponse à ce postulat, lequel porte sur une problématique qui nous interpelle aussi mais qui doit obligatoirement répondre à un cadre qui est plus large que le cadre légal fribourgeois.

Le droit de séjour et d'accès à une activité économique est garanti aux ressortissants des états signataires en vertu de l'article 4 des accords sur la libre circulation des personnes (ci-après: ALCP) et de l'article 2 de son annexe.

Les entreprises suisses ont profité de l'entrée en vigueur de l'ALCP pour recruter de la main d'œuvre étrangère et pour trouver souvent aussi du personnel hautement qualifié nécessaire et extrêmement convoité à l'échelle internationale. Dans la dernière crise financière, l'immigration a aussi eu un effet stabilisateur sur la consommation et les investissements dans la construction par exemple.

Enfin, l'immigration en provenance de pays proches de celui des Suisses joue aussi un rôle positif en matière de financement des assurances sociales. Le marché du travail règle en partie les flux de main d'œuvre mais cela n'empêche pas que des travailleurs européens séjournant en Suisse soient en difficulté et ils n'échappent pas au phénomène des bas salaires, des «working poor», du chômage et parfois même de la pauvreté.

Dans le canton de Fribourg comme ailleurs en Suisse, le nombre de personnes à l'aide sociale provenant de l'Union européenne et de l'AELE est passé de 806 à 1084 personnes entre 2009 et 2012 et est demeuré durant ce laps de temps dans des proportions comparables par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Je rappelle que le taux

d'aide sociale dans le canton de Fribourg est relativement bas puisqu'il se situe à 2.4%. Ces situations de détresse constituent indéniablement le revers de la médaille mais force est de constater qu'en l'état, il n'y a pas lieu de parler d'afflux massif.

La problématique qui est soulevée dans le cadre de ce postulat est emblématique de notre système fédéraliste. Elle résulte en effet de l'articulation de principes établis au niveau national définissant notre relation avec l'Europe, avec l'autonomie des autorités chargées au plan cantonal voire communal d'en régler l'application et d'en assumer aussi, partiellement du moins, les implications financières. Les principes de l'ALCP sont clairs: les ressortissants UE/AELE qui exercent une activité lucrative, pour autant qu'ils remplissent toujours les conditions de la reconnaissance du statut de travailleur, ont droit, eu égard au principe de l'égalité de traitement, à tous les avantages sociaux y compris aux prestations de l'aide sociale aussi pour les membres de leur famille établis en Suisse. Ils ne perdent pas leurs droits même si leur situation entraîne une dépendance continue et substantielle de l'aide sociale. En effet, la dépendance de l'aide sociale ne constitue plus un motif d'expulsion des travailleurs salariés dont le statut est régi par l'ALCP.

En revanche, les ressortissants de l'UE/AELE qui sont en recherche d'emploi et sans autorisation de séjour et dont l'autorisation de séjour est échue ou a été révoquée, ceux qui exercent une activité de courte durée mais qui ne sont pas domiciliés en Suisse ne bénéficient pas de l'aide matérielle et c'est ce que nous appliquons dans le canton de Fribourg depuis de nombreuses années. Seule l'aide d'urgence doit leur être accordée en vertu des principes constitutionnels et de la loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin. Nous appliquons ces mesures dans le canton de Fribourg et la Confédération vient de mettre en juillet en consultation une modification de la LEtr. Nous attendons les résultats de cette consultation et des travaux parlementaires et nous allons ensuite en fonction des travaux qui auront lieu dans les chambres fédérales aussi adapter la LASoc en fonction de cet élément-là. Cela inscrira encore plus clairement ce principe dans la LEtr et ensuite on pourra aussi l'inscrire clairement dans la LASoc.

Il n'était pas question pour nous d'esquiver les problèmes. Il y a quelques années, nous avons écrit aux services sociaux pour leur rappeler qu'ils devaient annoncer toutes les situations de personnes en permis L, B ou C qui demandaient l'aide sociale au SPoMi et vice versa, nous avons obtenu depuis le début de l'année que le SPoMi informe aussi les services sociaux. Si le Service cantonal d'action sociale communique au SPoMi les situations B, c'est pour nous moins efficient et efficace que nous le faisons pour les permis L et B puisque nous nous sommes informés seulement trois mois après avoir reçu les décomptes. On perd déjà trois mois sur des durées court séjour, on n'est pas à trois mois, donc il n'y a pas de raison que ce soit le Service d'action sociale. L'assistant social qui rencontre le demandeur d'aide sociale, qui lui dit qu'il a perdu son travail, cela permet une annonce immédiate au SPoMi. Nous avons vraiment simplifié la transmission d'informa-

tion puisqu'il s'agit d'un simple formulaire avec une croix et le nom de la personne. Donc, ce n'est pas un travail démesuré.

En ce qui concerne les délais de carence en tant que tels, sur des droits comparables il n'y a aucun délai de carence dans les droits européens et nous n'avons pas à notre connaissance de canton qui exerce les droits de carence sur le droit de l'aide sociale.

Au sujet des contrôles faits par le SPoMi, ce service ne dépend pas de ma Direction. Je ne peux pas vous donner de plus amples informations sur les contrôles qui sont faits. Par contre, lorsqu'il y a une annonce d'une personne qui touche l'aide sociale, il y a un contrôle qui est fait. La procédure dure quelque temps puisqu'il y a une analyse qui est faite, un droit d'être entendu.

Pour la question de la lutte contre le travail au noir, il y a un rôle de la commission de l'emploi et du travail, qui doit prendre des mesures pour viser les employeurs qui utiliseraient des personnes en tant que telles. Nous avons exigé, j'ai envoyé une lettre à tous les services sociaux le premier septembre, mentionnant que les services sociaux sont tenus d'informer systématiquement le SPoMi. Nous leur avons fait un petit memento, qui est beaucoup plus simple que le rapport que vous avez vu et où nous avons identifié toutes les situations avec la situation par rapport à l'emploi, au domicile, l'aide ordinaire et l'aide matérielle d'urgence. D'un simple coup d'œil, on voit tout de suite comment on peut appliquer en tant que tel le droit. Nous avons déjà mis en œuvre cette recommandation.

En ce qui concerne la remarque de M<sup>me</sup> Gobet sur l'inventaire à la Prévert, ce n'est justement pas ce que nous avons voulu faire, c'est vraiment de pouvoir faire un listing de l'ensemble des problématiques et de pouvoir donner les réponses. Il y a une réelle volonté dans ce canton de bien appliquer la loi dans le cadre qui nous est donné, mais évidemment on doit aussi respecter le cadre européen, donc on n'a pas la marge de manœuvre pour faire n'importe quoi. On doit respecter le cadre.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer les défis de ce mouvement migratoire en termes d'intégration. Le Conseil d'Etat vient de se doter d'un nouvel instrument: le programme d'intégration cantonal établi avec le soutien de la Confédération et qui balise avec des moyens concrets l'engagement dans les prochaines années des multiples acteurs impliqués dans cette politique. Je crois que nous avons mis en place tout ce qui était possible pour répondre à cette problématique que rencontrent les services sociaux. Nous sommes prêts à modifier notre loi sans attendre la révision complète. Dès que nous aurons le résultat des travaux des chambres parlementaires nous modifierons l'article 7 de la LASoc pour pouvoir encore renforcer en fonction de ce qui se passera au niveau fédéral.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport d'activité 2014-DSAS-38 Hôpital fribourgeois (2013)

### Discussion

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Mon lien d'intérêt: je suis membre du conseil d'administration de l'HFR et devant le temps de cet après-midi, je me permettrai de raccourcir mon intervention.

Je m'exprime au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique et nous constatons que le rapport annuel 2013 de l'Hôpital fribourgeois est intéressant et bien fourni. Je me contenterai donc de limiter nos réflexions et remarques à quelques points.

Le thème «Faire plus et mieux avec moins» est partagé par notre groupe, avec la nécessité de poursuivre les réformes structurelles et adapter l'HFR en visant l'efficacité et la grande qualité des soins. C'est possible et il faut accélérer les réformes en renforçant les centres de compétences identifiés, permettant ainsi les accréditations nationales indispensables au maintien d'un hôpital de soins aigus. C'est vital et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique réaffirme son attachement à un hôpital de soins aigus centralisé et des sites régionaux modernisés avec des soins de proximité et des permanences d'urgence. Nous demandons la poursuite de la stratégie 2013–2022, avec un calendrier plus précis. Le groupe demande des informations pour ce calendrier à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat et aimerait également savoir quels seront les moyens mis à disposition de l'HFR. Le rapport 2013 reste évasif sur ce point. Les moyens propres de l'HFR suffiront-ils?

Le groupe est aussi favorable à une véritable culture d'entreprise développée à l'HFR. La confiance des Fribourgeois en sera améliorée, ceci face aux défis présents et futurs de l'HFR. Le groupe s'interroge et s'inquiète sur les raisons du taux élevé d'absences avec 136 équivalents plein-temps (p. 92 du rapport) et un taux moyen de 6,28% en 2013 et 6,4% en 2012. C'est trop élevé. Le groupe demande une politique active pour le personnel, avec une vraie culture d'entreprise, comme cela a déjà été rappelé, visant une baisse importante des absences au travail, qui coûteraient environ, selon les estimations, près de 10 millions à l'HFR. Quel est votre avis, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, sur ces absences si élevées et leurs conséquences sur les finances déjà fragilisées?

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Vous connaissez mes liens d'intérêt en tant que chirurgien-orthopédiste anciennement du HIB.

J'ai lu avec grand plaisir ce rapport, celui-ci étant très intéressant. J'ai pu revoir mes copains en photo! Mais je les ai vus en vrai puisque j'étais couché à l'hôpital cantonal quand j'ai lu ça...

Je retiens de ce rapport quelques phrases du professeur Betticher, qui était doyen du collège des médecins, concernant les défis d'aujourd'hui et de demain. Réponse du professeur

Betticher: devenir l'un des dix meilleurs hôpitaux de Suisse. Pas mal. La deuxième phrase qui m'a fait «tilt», le professeur Betticher dit: «Ce n'est pas le nombre de patients qui est déterminant, mais la prise en charge dans un réseau multidisciplinaire englobant les médecins en cabinet, les hôpitaux et les universités». Ce que je constate, c'est que de ce point de vue-là, avec la troisième année de médecine qu'on a validée au Grand Conseil, on a engagé un terrain d'enseignement et je crois qu'actuellement l'Hôpital cantonal se structure vis-à-vis des étudiants et vis-à-vis des assistants dans cette fonction d'enseignement post-graduée ou pré-graduée, comme vous le voulez. Si je ne tiens pas compte des autres structures hospitalières du canton, l'Hôpital cantonal veut devenir un hôpital hautement spécialisé, par opposition à ce qu'on appelle la médecine de pointe qui est pratiquée dans les universités. C'est louable, mais il ne faut pas que l'Hôpital cantonal oublie qu'il doit aussi jouer le rôle des anciens hôpitaux de districts et aussi s'occuper des malades qui n'ont pas forcément besoin de médecine de pointe.

Ce que je constate dans les chiffres, c'est qu'il y a un léger fléchissement des hospitalisations, un fléchissement du nombre d'admissions. Par contre, je remarque et c'est perceptible, qu'il y a une augmentation de la durée moyenne d'hospitalisation. Ce n'est pas énorme, mais c'est quand même beaucoup si on compte tous les malades ensemble. Par opposition à cela, il y a naturellement une augmentation des ambulatoires et vous connaissez la discussion qu'il y a à cause de la caisse unique où on met la faute de l'augmentation des coûts de la médecine sur la médecine ambulatoire. Là on assiste à une augmentation des soins ambulatoires à l'HFR en tout cas.

Ce que j'ai regretté dans ce document et ce n'est pas la première fois que je le constate, c'est qu'il n'y a aucune annotation concernant l'HIB. On dirait que la Broye et l'hôpital d'Estavayer-le-Lac ne font plus partie du canton de Fribourg. Alors, je pense que dans ce domaine, on a des Fribourgeois qui sont hospitalisés à Payerne, d'autres à Estavayer-le-Lac et ça vaut quand même la peine de le signaler, je ne sais pas sous quelle forme. Je sais que ça ne fait foncièrement pas partie de l'HFR, mais il y a des liaisons et un cordon ombilical qui est assez fort à mon avis entre l'HFR et l'HIB.

**Baechler Marie-Christine** (*PS/SP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis infirmière au RFSM. Le groupe socialiste tient à relever la qualité de ce rapport qui reflète toute la proactivité démontrée par l'HFR pour répondre aux besoins en santé de la population fribourgeoise. Nous pouvons remercier notre hôpital fribourgeois pour tout le travail effectué.

Concernant les statistiques du personnel, nous constatons avec étonnement que le seul département qui a subi une baisse des postes en 2013 est le secteur des soins, qui a diminué de 10 équivalents plein-temps alors que tous les autres départements ont augmenté leurs effectifs. Nous avons également été surpris de lire que le salaire global des soignants a diminué de plus de 3 millions par rapport à l'année 2012. M<sup>me</sup> la Commissaire, serait-il possible d'avoir des clarifications par rapport à cette diminution?

Le groupe socialiste tient à relever le travail admirable des soignants qui, avec des effectifs réduits au minimum – là il y a peut-être une cause pour M. Schoenenweid par rapport à l'absentéisme – se défont – on peut vraiment parler de défoncé – 24 heures sur 24, pour garantir la qualité des soins dans un contexte difficile de changements et de travaux. Ils méritent toute notre reconnaissance et nos encouragements. Sortir ces soignants de la loi sur le personnel reviendrait à tirer à boulets rouges sur le moral des troupes et donnerait un signal fort négatif de notre reconnaissance, de l'engagement intense de tout le personnel de l'HFR.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Le rapport d'activité 2013 donne un aperçu complet et fouillé des activités de l'HFR. Le groupe libéral-radical remercie les auteurs pour le travail réalisé. A la première lecture, les propos très optimistes des intervenants laissent penser que tout semble fonctionner pour le mieux au sein de la principale institution de soins du canton de Fribourg. Une analyse plus détaillée de ce rapport ne permet hélas pas de confirmer cet optimisme. Tout d'abord, les chiffres démontrent que malgré les restructurations lourdes et l'adoption d'une stratégie de concentration des soins, les coûts ne sont pas maîtrisés. Les charges et le nombre d'équivalents plein-temps augmentent indépendamment de la fermeture des sites, tandis que le nombre de journées d'hospitalisation diminue malgré une augmentation de la durée moyenne de séjour, ce qui contredit les propos positifs annoncés à ce sujet dans le rapport. La mise en vigueur de la stratégie annoncée l'an passé a déjà fait perdre des marchés importants à l'HFR. Cette évolution négative nous interpelle. Plus inquiétant encore, non seulement le canton voit ses charges de participation aux hospitalisations extérieures exploser, mais sa participation au financement propre de l'HFR croît de manière exponentielle. En effet, sa participation à titre de prestations d'intérêt général et de financement transitoire a augmenté de plus de 20% en 2013 et dépasse largement les montants budgétés. Le canton est donc très loin de respecter la loi concernant le financement des hôpitaux et crée ainsi une situation de privilège de l'HFR par rapport aux autres prestataires de soins, ce que la loi interdit. D'où ma première question adressée à M<sup>me</sup> la Commissaire, jusqu'à quand le Conseil d'Etat entend-t-il contourner la loi concernant le financement des hôpitaux par le biais d'un financement transitoire et quelles mesures entend-t-il prendre pour que l'HFR n'apparaisse plus en tête du classement peu flatteur des hôpitaux les plus chers de Suisse? La stratégie adoptée par l'HFR peine à démontrer ses effets positifs. Cette stratégie a été développée avec une large implication des médecins. Elle fait donc la part belle à l'attractivité pour les médecins en favorisant leur spécialisation et leur carrière à grands frais parfois. Si les médecins sont évidemment nécessaires au fonctionnement de l'hôpital, l'HFR les a parfois favorisés au détriment de l'attractivité pour les patients. A titre d'exemple, en engageant un médecin à la pointe de la recherche dans le domaine de l'obstétrique et de la gynécologie de Fribourg, l'HFR développe des spécialités reconnues au-delà de notre canton. Malheureusement, elles ne répondent pas aux

besoins des Fribourgeois. Il en résulte une chute impressionnante du nombre d'admissions. En effet, malgré la fermeture du site de Riaz, le nombre de patients traités en obstétrique et gynécologie a diminué sur le site de Fribourg. De toute évidence, il y a des conflits d'intérêts manifestes au sein du corps des médecins, qui défendent bien évidemment leur fonction et leur carrière. Malheureusement, ces intérêts personnels ne sont pas toujours compatibles avec les intérêts de l'HFR et du citoyen fribourgeois.

Permettez-moi d'illustrer ces propos par une déclaration écrite faite par un médecin-chef de l'HFR en page 13 du rapport présent. Je cite: «J'envie parfois les grands centres hospitaliers américains dont le bassin de population est de plusieurs milliers d'habitants et où les gens parcourent jusqu'à 300 kilomètres pour s'y rendre.» Cette vision est-elle compatible avec la destinée de l'HFR? J'en doute. Dès lors, tout en reconnaissant nécessité et mérite, j'adresse une deuxième question au Conseil d'Etat: est-il bien pertinent d'intensifier la participation des médecins dans la gestion de l'hôpital, comme annoncé dans le présent rapport? Ceux-ci ne devraient-ils pas engager leurs forces à développer des soins de qualité pour le bien des patients, plutôt que de devenir des managers financiers?

Je vais terminer en saluant la clarté des propos et le courage du message adressé par la nouvelle directrice lors de ses dernières interventions dans la presse. Tous les organes dirigeants de l'HFR doivent en effet travailler à rétablir la confiance perdue des citoyens envers l'HFR. Ce n'est pas en essayant de cacher les problèmes que celle-ci reviendra, mais bien en expliquant les difficultés et les défis à relever en toute transparence qu'elle pourra se rétablir sur la durée, pour le bien de l'HFR, du canton et de ses citoyens.

**Schmid Ralph Alexander** (ACG/MLB, LA). Je suis chirurgien et directeur du Service de chirurgie thoracique de l'Hôpital universitaire de Berne et responsable pour la chirurgie thoracique à l'HFR.

Le groupe Alliance centre gauche a pris acte de ce rapport et à première vue, les chiffres financiers semblent acceptables. Mais on a aussi constaté des évolutions assez dramatiques. A ce sujet, nous aurions deux questions:

Le nombre de patients stationnaires de l'HFR a diminué pendant des années. On a fait le travail de ne pas seulement comparer 2012 à 2013, mais aussi les années précédentes. Si on prend par exemple les chiffres de 2008 à 2009 pour les comparer avec 2013, on constate que les patients en chirurgie ont diminué de 25%, les patientes en gynécologie de 50% et que les patients en orthopédie ont diminué substantiellement. Une déviation de ces patients dans un service de chirurgie ambulatoire n'a pas été remarquée. Cela veut dire que ces patients vont ailleurs, dans des cliniques privées et dans les autres cantons. Première question: quelle est votre stratégie vis-à-vis de cette évolution?

Die zweite Frage bezieht sich auf die Personalkosten, welche 80 Prozent des Budgets eines Spitals ausmachen.

Der Kanton Freiburg zahlt schweizweit die höchsten Löhne in der Pflege. Wollen Sie – in Anbetracht des zunehmend kompetitiven Arbeitsmarktes in diesem Gebiet – bei dieser Strategie bleiben oder wollen oder müssen Sie aufgrund der kleiner werdenden Erträge auch hier sparen?

**Berset Solange** (PS/SP, SC). J'interviens suite à la question qui a été posée par mon collègue André Schoenenweid concernant une politique active du personnel et la raison d'absences si élevées. Je dois dire que depuis quelques années, je fréquente régulièrement l'HFR pour des questions de famille, et j'ai pu relever avant toute chose la qualité des soins dispensés, le sérieux de la prise en charge des patients et je crois que la confiance doit d'abord être aussi dite. On a vraiment confiance en cet HFR et il fonctionne bien. Par contre, j'ai constaté également qu'on ne pouvait mesurer le travail, l'engagement et la conscience professionnelle des infirmiers, infirmières et du personnel hospitalier. Alors je vous fais part de ma grande inquiétude pour le futur, par rapport à ce personnel hospitalier de l'HFR. En effet, avec ces contacts réguliers, j'ai compris et remarqué que malheureusement le personnel n'était, d'après moi, pas considéré comme un partenaire primordial et essentiel au bon fonctionnement de l'HFR. Donc, une meilleure reconnaissance du travail accompli et peut-être aussi une mise en place de mesures qui tiennent compte de leur expérience dans le terrain, dans le département où ils/elles travaillent et des connaissances qu'ils/elles ont, pour moi, ce serait vraiment un point important.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie tous les députés qui se sont exprimés et qui ont remercié l'HFR pour la qualité de son travail. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée ce soir pour remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'HFR, qui effectivement s'engagent avec passion, compétence et professionnalisme au quotidien, auprès des patients de notre canton. 82 359 Fribourgeois et Fribourgeoises distincts ont eu recours à un ou plusieurs services de l'HFR durant l'année, que ce soit en ambulatoire ou en stationnaire, et 76 000 personnes se sont adressées au Service des urgences. Ces deux chiffres méritent d'être relevés pour montrer toute l'importance d'avoir un hôpital de soins aigus, avec des services de proximité, qui puisse répondre aux besoins de la population et offrir des soins de qualité, comme vous avez été plusieurs à l'exprimer ce soir.

Le Conseil d'administration et la Direction de l'HFR, avec les collaborateurs, sont en train de mettre en place la stratégie telle qu'elle vous a été présentée durant l'année 2013. Actuellement, chaque projet est décliné en projet médical et c'est là, M. le Député Castella, qu'il y a une forte implication des médecins. En effet, avec chaque médecin-chef, il y a un concept médical pour sa spécialisation qui est développée. Il y aura ensuite une réflexion sur les infrastructures dont il y aura besoin pour pouvoir offrir ces services à la population fribourgeoise, quels services on va continuer d'offrir, quels sont justement les centres de compétences dont a parlé M. le Député Schoenenweid, qui vont être intensifiés. On peut notamment penser entre autres à l'oncologie, la cardiologie et la médecine interne pour vraiment répondre aux besoins

de la population fribourgeoise. Quelles sont les maladies dont souffrent le plus les Fribourgeois et comment peut-on répondre au mieux avec du personnel compétent, comme on a aujourd'hui, par rapport à ces demandes? Donc, concernant le calendrier, il faut maintenant attendre que les projets soient déclinés en termes d'infrastructures et ensuite on pourra venir avec un calendrier qui permettra de voir les étapes vers lesquelles on va sur l'avenir.

En ce qui concerne l'absentéisme, on avait fait une enquête l'année passée et on est tout à fait dans la norme des taux d'absentéisme des hôpitaux suisses. Néanmoins, effectivement, ce sont des taux qui sont assez élevés et on ne peut pas s'en satisfaire. Donc, il y a toute une politique de *care management* qui a été mise en place et il y a une attention toute particulière qui est portée aux collaborateurs et collaboratrices qui sont malades, déjà lors de la maladie et ensuite à leur retour. Il y a une politique extrêmement active pour pouvoir lutter contre ce phénomène-là.

En ce qui concerne les durées de séjour, si elles ont augmenté pour les soins aigus, d'une manière générale elles ont diminué puisqu'avec les soins aigus et la réadaptation, on est à 20,48 contre 21,02 en 2012.

Pour ce qui concerne l'enseignement, il est effectivement important d'avoir ce bachelors à Fribourg. Cela nous permet aussi de garder l'intérêt de nos professeurs et là, il y a évidemment tout un travail qui est fait dans ce sens-là. L'objectif de l'HFR n'est pas de devenir un hôpital universitaire, mais de rester un hôpital de pointe dans les soins aigus et d'avoir les meilleurs médecins dans les spécialisations dont on a besoin pour répondre aux besoins de la population. Si il n'y a pas d'indication sur l'HIB, effectivement l'HFR est hôpital de référence pour le HIB mais les patients qui nous viennent de cet hôpital sont pris en compte dans l'ensemble du rapport, comme les patients qui viennent de Billens, de Riaz, voire même des hôpitaux universitaires lorsqu'ils viennent faire de la réadaptation chez nous.

En ce qui concerne la question des postes pour les soins, il faut savoir qu'en 2013, on a créé le département opératoire et il y a des postes qui ont été transférés du département personnel des soins vers la direction médicale. Pour une autre partie de la réponse, effectivement, il y a une diminution de postes suite à la stratégie à moyen terme qui était la fermeture des blocs de Tafers la nuit et le week-end ainsi que la fermeture de l'hôpital de Châtel-St-Denis. Concernant les montants en tant que tels pour les postes soignants, en 2012, nous avons intégré la création d'une provision de 1,7 million pour les vacances, ce qui fait que le montant en 2012 n'est pas tout à fait comparable au montant 2013.

En ce qui concerne la remarque de M. le Député Castella qui nous dit que les coûts ne sont pas maîtrisés, au contraire je pense que les coûts sont parfaitement maîtrisés à l'HFR. J'aimerais rappeler simplement quelques chiffres.

1. 2011: 189 millions;
2. 2012: 165 millions avec un baserate à 10 170;
3. 2013: 171 millions avec un baserate à 10 150;

4. 2014: 163 millions avec un baserate à 10 050;
5. 2015: le budget sera à 164 millions.

La participation de l'Etat a augmenté de 2% en 2012 et en 2013, ce qui correspond à chaque fois à 3,5 millions. Cela va continuer ainsi avec des augmentations prévues de 2% par année jusqu'en 2017, année où la participation de l'Etat doit avoir passé de 45% à 55%.

Au vu de ces chiffres-là, on voit que, au contraire, l'évolution des coûts de l'HFR est parfaitement maîtrisée, avec pour 2014 et 2015, 2015 en tout cas, des paliers qui seront donnés. Donc, il y a quand même d'autres éléments qui interviennent et d'une manière générale, ce sont des économies qui sont faites à l'HFR. A relever aussi que pour les comptes 2013, l'HFR va ristourner à l'Etat 5,7 millions en ayant fait des provisions pour 5,8 millions, pour des risques de baserate 2013, pour des risques de Tarmed, ainsi que pour un risque de surcoûdage. Donc, je peux difficilement dire que l'HFR ne maîtrise pas ses coûts. Il n'y a pas de charges qui ont explosé et il y a au contraire une gestion extrêmement rigoureuse de l'HFR. Donc, il n'y a pas un privilège particulier pour l'HFR.

Le financement transitoire, je le rappelle, a été voulu au moment de l'introduction des DRG. Nous n'avons pas voulu, comme d'autres cantons l'ont fait, tout mettre en prestations d'intérêt général et autres prestations. Nous avons, au cours des années 2012, 2013, 2014 et nous terminerons en 2015, essayé d'identifier l'ensemble des prestations pour avoir les prestations d'intérêt général, les autres prestations et de diminuer le financement transitoire, pour une partie en reprenant des charges soit dans les prestations d'intérêt général, soit dans les autres prestations, le solde étant un potentiel d'économie qui doit pouvoir encore être réalisé à l'HFR.

La vision de l'HFR n'est pas d'avoir des soins à 300 kilomètres, mais d'avoir vraiment un centre de soins aigus avec des compétences, une couronne d'hôpitaux de proximité qui offrent les soins de réadaptation, des soins aigus de proximité avec des urgences et des permanences, pour vraiment répondre au plus près aux besoins de la population du canton de Fribourg. Et là, c'est vraiment tout ça en continuant à offrir ces soins de qualité pour lesquels nous militons.

On a effectivement une diminution des chiffres du stationnaire, mais en corollaire, on a une augmentation des activités ambulatoires, 12% entre 2011 et 2012, 9% entre 2012 et 2013. Je crois que ce n'est pas à vous, M. Schmid, que je vais apprendre qu'il y a certaines prestations qui passent clairement du stationnaire à l'ambulatoire. C'est un élément qu'on constate en médecine pour certaines prestations qui, jusqu'à il n'y a pas longtemps, se faisaient en stationnaire et qui aujourd'hui se font en ambulatoire, par exemple les traitements d'oncologie. On a vu clairement une modification à l'HFR où les gens restaient en stationnaire alors qu'aujourd'hui ils sont soignés en ambulatoire. Néanmoins, il y a effectivement une diminution claire du stationnaire.

En ce qui concerne les hospitalisations hors canton, on n'a pas les chiffres 2013. Sur la base des chiffres 2011 et 2012, nous n'avons pas constaté d'exode massif. On avait 600 per-

sonnes de plus qui sont allées en hospitalisation hors canton, alors qu'on a ouvert les frontières avec la nouvelle loi fédérale. Néanmoins, il est vrai que c'est un montant important pour le canton de Fribourg: on sera à plus de 50 millions pour 2014, puisque, depuis longtemps déjà, c'était le cas en 2008, 2009 et 2010, une partie de la population fribourgeoise se fait soigner dans les hôpitaux hors canton. Jusqu'en 2011, c'étaient les assurances complémentaires qui payaient, mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, c'est le canton qui doit payer pour ces prestations.

Concernant les salaires les plus élevés, effectivement il ressort des statistiques que nos collaborateurs ont de bons salaires, des salaires qui sont mérités. Toutefois, le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration de l'HFR ont décidé de créer un groupe de travail dans lequel sont représentés le Conseil d'administration, la Direction de l'HFR, la Direction de la santé, la Direction des finances et qui a pour mission d'analyser quelles sont les propositions d'assouplissement dans le cadre de la loi sur le personnel qui pourraient être faites pour l'HFR.

Je ne peux que confirmer les propos de M<sup>me</sup> la Députée Berset sur la qualité des soins. D'une manière générale, je rencontre beaucoup de gens qui sont soignés à l'HFR et qui relèvent cette qualité des soins dont ils bénéficient dans cet hôpital.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Elections judiciaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### **2014-GC-135 Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère**

Bulletins distribués: 101; rentrés: 95; blancs: 3; nul: 1; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu M. Michel Castella, à Pringy, par 71 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Cindy Levra: 18; M. Stéphane Giller: 2.

### **2014-GC-136 Assesseur-e supplante (représentant les locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse**

Bulletins distribués: 89; rentrés: 79; blancs: 3; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue M<sup>me</sup> Justine Dumas, à Siviriez, par 75 voix.

### **2014-GC-138 Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère**

Bulletins distribués: 98; rentrés: 84; blancs: 3; nuls: 2; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu *M. Stéphane Giller*, à *Vuadens*, par 41 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Cindy Levrat: 37. Il y a 1 voix éparse.

—

- La séance est levée à 18 h 00.

*La Présidente:*

**Katharina THALMANN-BOLZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—